

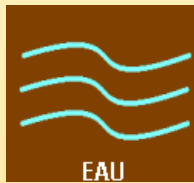


Observatoire du sport en territoires limousins

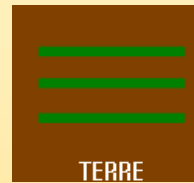
POINT SUR « LES SPORTS DE NATURE »



AIR



EAU



TERRE



Jean-Jacques GOUGUET
Nathalie HENAFF

Avril 2006

EDITO

Depuis 1998, le Conseil Régional du Limousin s'est fortement engagé en faveur des sports de nature qui constituent un enjeu important du développement durable de la région et de son attractivité tout en maintenant une offre de services sportifs sur ses territoires, garantie d'un égal accès de tous aux pratiques.

C'est pourquoi il lui a semblé naturel que la première publication de « l'observatoire du sport en territoires limousins », mis en place en partenariat avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative et partie intégrante de l'Observatoire Régional du Sport, soit consacrée aux sports de nature.

Ce « Point sur : » a pour but non seulement de fournir à l'ensemble des acteurs concernés des informations sur la situation des sports de nature en France et en Limousin, notamment en terme de pratiques, de poids économique et d'emploi, mais également de contribuer à une réflexion prospective sur la poursuite partenariale de leur développement. Je souhaite qu'il réponde à leurs attentes.

Jean-Paul DENANOT
Président du Conseil Régional du Limousin

SOMMAIRE

I – L'enjeu des sports de nature	p.1
1.1. Définition	p.1
1.2. Données générales	p.2
1.3. Atouts du Limousin	p.3
II – L'analyse de la demande	p.9
2.1. La pratique licenciée	p.9
2.2. La pratique informelle	p.22
III – L'analyse de l'offre	p.27
3.1. L'offre fédérale : les clubs	p.27
3.2. Les autres offres de services sportifs de nature	p.33
3.3. L'encadrement des sports de nature	p.36
3.4. Les lieux de pratiques informelles	p.41
IV – Eléments de stratégie	p.45
V – Les annexes	
Annexe 1 : La pratique licenciée de sports de nature	
Annexe 2 : L'offre des clubs de sports de nature	
Annexe 3 : Les éducateurs sports de nature en Limousin	

I - L'ENJEU DES SPORTS DE NATURE

Selon la plupart des auteurs, les sports de nature seront de plus en plus au centre de la réflexion sur l'avenir de l'espace rural, que ce soit au niveau de la satisfaction des besoins des populations locales (l'économie résidentielle) ou que ce soit pour la satisfaction des besoins de populations extérieures (l'économie touristique au sens large).

Afin de cerner l'enjeu du développement des sports de nature pour le Limousin, nous répondrons à trois questions :

- Quelle définition retenir ?
- Quelles données économiques générales permettent de cadrer l'importance du phénomène ?
- Quels sont les atouts du Limousin en la matière ?

1.1 DEFINITION

La première tâche consiste à définir correctement le champ des sports de nature. Le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative a effectué une analyse sophistiquée des pratiques sportives sur la base de 12 critères socio-économiques qui lui a permis de repérer 9 catégories d'activités. Nous ne retiendrons pas cette typologie dans la mesure où les sports de nature sont complètement éclatés entre tous les types (autres que les sports professionnels et semi-professionnels) : activités de loisirs équipées autonomes (comme l'escalade ou la pêche) ; activités socio-ludiques (comme la marche sportive) ; activités à haut degré d'organisation (comme les sports aériens) ; activités d'équipage (comme l'équitation ou la voile) ; activités individuelles de masse (comme le vélo ou les sports de neige) ; activités mécaniques (comme la moto verte).

Nous préférons à cette classification éclatée, une typologie plus opérationnelle des sports de nature qui tient compte des milieux naturels dans lesquels ces sports se déroulent : l'eau, l'air ou la terre.



Au-delà de cette première définition, il faut également tenir compte de facteurs qualitatifs dans la manière de pratiquer ces activités. En effet, on assiste depuis quelques années à une très grande diversification des sports de nature qui prend de multiples formes :

- multiplication des variantes d'un même sport : ski, cyclisme, planche à voile, plongée...
- montée des pratiques individuelles nécessitant parfois de l'accompagnement (escalade, pêche sportive, canyoning...)
- cohabitation de plusieurs types de produits sportifs obéissant à des finalités différentes : santé, détente, risques et sensations, goût de l'effort, plaisir...

Il est important de repérer l'évolution de ces modes de pratiques de façon à adapter l'offre de services à la satisfaction des besoins effectifs des populations.

1.2 DONNEES GENERALES

Selon l'enquête « **Pratiques sportives en 2000** », 36 millions de Français âgés de 15 à 75 ans déclarent pratiquer des activités physiques et sportives de façon plus ou moins régulière et plus ou moins intensive. Le problème est de savoir comment ces pratiquants se répartissent :

- selon les sports : quelle est la part relative des sports de nature ?
- selon l'espace : quels sont les milieux naturels principalement concernés ?
- selon le temps : à quelle période les Français pratiquent-ils le plus et avec quelle fréquence ?

Il sera possible alors d'apprécier quel pourrait être le marché potentiel pour le Limousin des sports de nature.

De façon globale, toutes activités confondues, ce sont les sports de nature qui concentrent le plus d'adeptes avec la marche (21 millions) et le vélo (13 millions). Ce sont bien sûr les sports terrestres qui sont les plus fortement représentés (marche, vélo, footing, ski, équitation, escalade), suivi des sports aquatiques (pêche, glisse, voile), les sports aériens étant rares. Certaines de ces activités sont principalement pratiquées pendant les vacances, ce qui devra être pris en compte dans les éléments de stratégie.

Au-delà de ce marché potentiel constitué des pratiquants, il faut apprécier son impact économique. Nous en resterons à quelques données de cadrage que l'on peut apprécier soit par le chiffre d'affaires, soit par le volume d'emploi, soit par l'ampleur des retombées économiques :

TABLEAU n°1

Quelques exemples de données économiques liées aux sports de nature

Marché des articles de sport	<p>8,7 Milliards € (2004)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ dont marché de l'équipement outdoor : 1,3 Milliard € ○ progression moyenne des ventes : 10 % par an
Tourisme sportif	<p>440 Millions € de chiffre d'affaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Plus de 100 millions € pour les randonnées aventure ○ Le marché du canoë-kayak : 200 à 300 entreprises et 50 millions € de chiffre d'affaires direct en tourisme
Emploi	<p>En 2005, plus de 57 000 éducateurs sportifs déclarés dans le champ des sports de nature</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Equitation : 15 323 ○ Voile : 8 792 ○ Canoë-kayak : 5 589 ○ Sports de neige : 14 199
Formation	<p>En 2003, le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative a délivré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 170 qualifications complémentaires sports de nature ○ 366 BAPAAT « Loisirs de Pleine Nature » ○ 220 BE II liés aux sports de nature ○ 2 567 BE I liés aux sports de nature
Impact de la course nature « Les Gendarmes et les Voleurs de Temps »¹	<p>En 2005,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 682 participants, dont 67 % hors région Limousin ○ 5 650 nuitées ○ 301 990 € de dépenses nuitées
Impact de la cascade de glace Pays des Ecrins (une manifestation d'une semaine)	<p>En 2004,</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 650 nuitées ○ 135 000 € de retombées



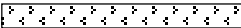
Sources : Revue de presse CDES

Tous ces chiffres signifient que le Limousin se doit de capter une partie de ce marché des sports de nature du fait de la qualité de ses milieux naturels.

¹ Source : Sport Gendarmerie Jeunesse

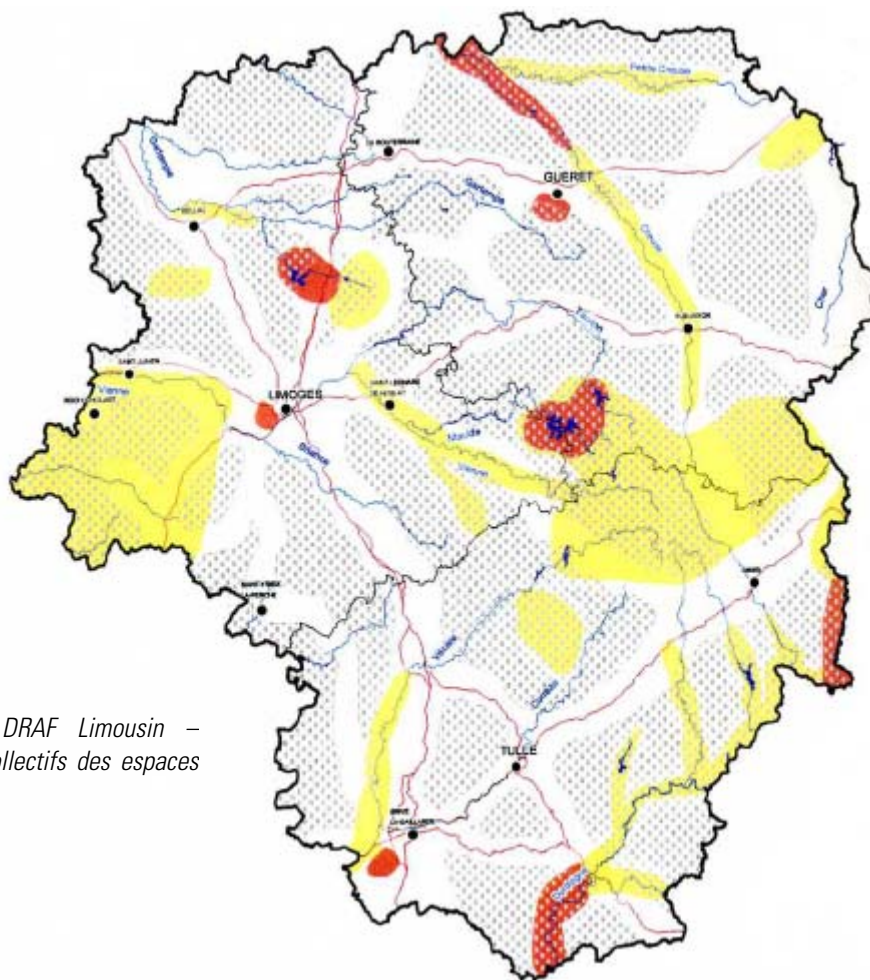
1.3 ATOUTS DU LIMOUSIN

La Direction régionale de l'environnement (DIREN) du Limousin, lors de l'élaboration des schémas de services collectifs, avait proposé de classer les aménités naturelles de cette région en trois ensembles :

- les sites et paysages remarquables 
- les territoires à forts enjeux loisirs 
- les zones de calme 

CARTE n°1

Représentation des aménités naturelles du Limousin



Source :
DIREN Limousin et DRAF Limousin –
Schéma de services collectifs des espaces
naturels et ruraux

La lecture de la carte de synthèse D.I.R.E.N. appelle les commentaires suivants :

- la répartition des aménités naturelles sur l'ensemble du territoire du Limousin présente une régularité tout à fait remarquable. A l'exception des corridors routiers on trouve des sites intéressants partout, particulièrement pour les zones de calme qui sont omniprésentes. Cela signifie que la quasi-totalité du territoire Limousin peut être concernée par la pratique des sports

de nature. Les activités comme la marche ou le VTT ou la promenade à cheval demandent avant tout du calme et des paysages intéressants.

- Au-delà de cette équi-répartition des aménités naturelles, certains sites méritent une attention particulière selon la D.I.R.E.N. Il s'agit tout d'abord des sites aquatiques remarquables (vallées ou plans d'eau). Il s'agit ensuite des forêts propices à de multiples pratiques. Il apparaît ici que la localisation de ces sites doit être prise en compte dans la mesure où deux types d'espaces radicalement différents sont concernés :
 - Le rural profond comme Vassivière ou la vallée de la Dordogne ou de la Creuse...
 - Le périurbain comme les forêts près de Limoges ou de Guéret, voire le Lac de Saint-Pardoux ou le Lac du Causse.

Au-delà de ces facteurs d'attractivité du Limousin, il faut toujours se souvenir que les milieux naturels constituent des espaces fragiles qui doivent être gérés avec prudence. Or deux types de menaces pèsent sur ces milieux :

① des atteintes graves du fait de pollution provenant d'activités industrielles ou agricoles. Nous prendrons l'exemple des algues bleues neurotoxiques qui concernent l'un des atouts essentiels du Limousin en matière de sports de nature : tous ses plans d'eau. Néanmoins, d'autres problèmes mériteraient considérations : les conséquences environnementales des élevages industriels, la gestion des friches uranifères, les demandes de nouvelles installations hydroélectriques.

En ce qui concerne les cyanobactéries, l'origine des proliférations est connue, elle est liée à un excès de rejet de phosphate dans les eaux (agriculture intensive et ménages). Dans le cas du Limousin, en 2004, sur les 91 baignades que compte la région, 21 ont été touchées par les cyanobactéries et ont fait l'objet d'une interdiction temporaire ou prolongée.

TABLEAU n° 2

Les plans d'eau du Limousin ayant fait l'objet d'une interdiction de baignade en 2004

Corrèze	Creuse	Haute Vienne
Lissac sur Couze	Ahun	Beaumont du Lac
Sarroux	Auzances	Bussière Galant
Sornac	Champagnat	Châteauneuf La Forêt
	Flayat	Cieux
	Royère de Vassivière	Cognac La Forêt
	St Oradoux de Chirouze	La Croisille sur Briance
		Laurière
		Meuzac
		Peyrat le Château
		Sussac

Source : DDASS (2004) in « Que Choisir ? », n°428, Juillet/août 2005

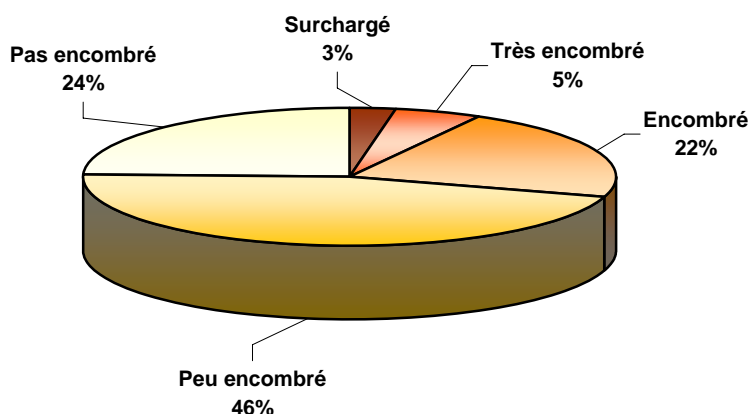
Cet exemple constitue une illustration du risque de multiplication de conflits d'usage pour l'appropriation de l'espace rural. Il faudra clairement décider la place qu'on veut y voir jouer les activités sportives de nature.

② des atteintes au milieu naturel peuvent également provenir du fait d'une sur-fréquentation, particulièrement dans le cas d'espaces naturels fragiles. L'exemple le plus fréquemment cité est celui des Gorges de l'Ardèche, Parc Naturel victime de son succès. En théorie, cela pose le problème de la détermination de seuils de fréquentation à ne pas dépasser pour ne pas atteindre à la reconstitution du milieu (charge critique). De tels seuils soulèvent de multiples polémiques.

Toutefois, comme le démontrent les graphiques suivants, réalisés à partir d'enquêtes de terrain lors de l'observatoire du sport en Limousin en 1998, la région Limousin semble jusqu'à présent peu affectée par une sur fréquentation de ses sites de pratiques.

GRAPHIQUE n° 1

La fréquentation des sites de pratique



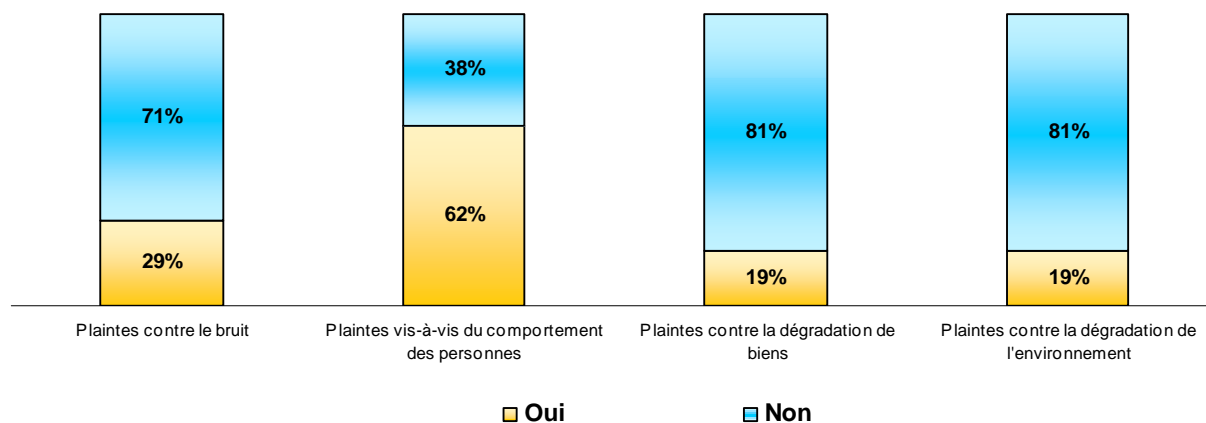
Source :
CDES – Observatoire économique du sport en Limousin, 1998

Question posée aux sondés :
Lors de la pratique, constatez-vous que le site est ?

Par ailleurs, hormis les sports mécaniques (moto, 4 x 4, quad, jet ski), les disciplines « sports de nature » ne présentent pas lors de leur pratique de risque direct pour l'environnement. Les acteurs du mouvement sportif limousin estiment que la pratique de leur sport ne détériore pas l'environnement, et même mieux, participe à sa protection.

GRAPHIQUE n° 2

La nature des plaintes liées aux pratiques sportives



Source : CDES – Observatoire économique du sport en Limousin, 1998

Question posée aux sondés : Avez-vous connaissance de plaintes liées à vos pratiques sportives ? Si oui, lesquelles ?

Il existe apparemment relativement peu de conflits d'usage dans la région ou bien les dirigeants n'en sont pas informés. De plus, il semblerait que ce sont plus des problèmes de comportements individuels qui sont en cause.

De façon générale, l'impact environnemental des manifestations sportives en Limousin reste, de manière générale, faible voire inexistant. En effet, ni les pratiques ni les regroupements et manifestations ne semblent causer de dommages significatifs à l'environnement selon les acteurs interrogés du mouvement sportif.

Au final, les sports de nature ont un rôle central à jouer dans le développement durable des territoires à condition que l'on soit capable d'évaluer correctement les effets externes liés aux pratiques sportives de nature puis de les internaliser dans le calcul économique.

- Un état des lieux et une étude d'impact des pratiques sportives sur l'environnement seraient à envisager pour arbitrer entre les conflits d'usage potentiels qui risquent de se développer dans les années à venir.
- Des instruments d'internalisation seront éventuellement à promouvoir pour inciter les agents à un comportement respectueux de l'environnement :
 - Eco taxes pour sanctionner des dommages (principe pollueur-payeur) ou limiter l'accès à une ressource en danger ;
 - Subventions pour rémunérer des services rendus à l'environnement (entretien du milieu...);
 - Codes de bonne conduite et engagements volontaires. Cette négociation directe entre pratiquants et autres usagers de la nature apparaît comme la solution la plus raisonnable. Il faudra à cet égard des efforts de compréhension et donc de dialogue entre associations de défense de l'environnement et organisations sportives.

II - L'ANALYSE DE LA DEMANDE

Selon « Image des sports »², les trois sports « *qui suscitent le plus d'intérêt* » chez les Français sont la marche/randonnée (68 % des Français se disent intéressés), la natation (58 %) et le patinage artistique (58 %). D'une façon générale, les sports de nature sont en progression. Les valeurs que la nature véhicule et l'avènement des 35 heures depuis 2000 ont notamment contribué à favoriser le développement de ce phénomène de société.

D'après une étude menée par BVA en 2001, nous serions 36 millions à pratiquer au moins une activité de nature et plus de 2 millions de licenciés.

2.1 LA PRATIQUE LICENCIÉE

REMARQUES METHODOLOGIQUES :

L'analyse qui va suivre se base principalement sur des données issues de recensements réalisés auprès des fédérations par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative des années 2001 à 2004. Certaines informations ont été retraitées ou complétées d'après les données des Fédérations françaises d'équitation, de vol libre et de canoë-kayak.

D'un point de vue spatial, les données relatives aux licences sont analysées au niveau national, régional puis départemental, ce qui n'est pas possible pour toutes les années. On a dû alors se contenter parfois de données anciennes faute de ne pouvoir disposer des années les plus récentes.

D'un point de vue sectoriel, nous nous sommes inspirés des regroupements de fédérations au sein des conseils inter fédéraux des sports de nature³ au Comité National Olympique et Sportif Français.

² L'agence Carat Sport, société de conseil en partenariat sportif, réalise un baromètre qui permet d'associer et de croiser 31 variables avec 29 sports, à partir d'enquêtes réalisées auprès d'échantillons représentatifs de la population française.

³ Trois groupements constituent le conseil inter fédéral des sports de nature au CNOSF. Il s'agit des conseils inter fédéraux des sports aériens, des sports nautiques et des sports terrestres.

REMARQUES METHODOLOGIQUES (suite) :

Pour analyser la pratique licenciée,

- nous avons choisi de ne pas comptabiliser les licences issues des fédérations multisports

Plusieurs fédérations multisports (UFOLEP, la fédération des clubs alpins et la fédération de l'éducation physique dans le monde moderne) participent aux conseils inter fédéraux des sports de nature. Toutefois, n'étant pas en mesure de faire la distinction entre les licenciés sports de nature et les autres, nous avons préféré écarter les fédérations multisports de notre analyse de la pratique licenciée.

- nous avons choisi de ne retenir que les licences annuelles

Depuis 2000, le Ministère distingue au niveau national uniquement les licences annuelles des « Autres titres de participation ». Toutefois, lors du décompte régional et départemental, seules les licences annuelles sont prises en compte.

Voilà pourquoi nous avons choisi de ne retenir que les licences annuelles, d'autant que ces dernières permettent de repérer une pratique plus régulière, tandis que les titres de participation (licence à la journée, droit d'accès à une manifestation...) relèvent d'une pratique de découverte ou de caractère plus ponctuel.

Néanmoins, plusieurs sports de nature⁴ ayant principalement recours aux titres de participation, nous analyserons ces données lorsque cela sera possible.

En France en 2004, on dénombrait **9 599 691 licences réparties dans 88 fédérations unisport** (olympique et non olympique).

Nous avons recensé, selon la méthodologie retenue, **35 fédérations concernées par les sports de nature et 2 339 579 licences** en France en 2004, soit plus de 24 % de l'ensemble de la pratique licenciée (hors fédérations multisports). Les sports de nature sont en plein essor depuis la fin des années 90 : près de 70 000 licenciés supplémentaires (en moyenne) chaque année depuis 2001 ce qui représente **une progression de plus de 10 % en 3 ans**.

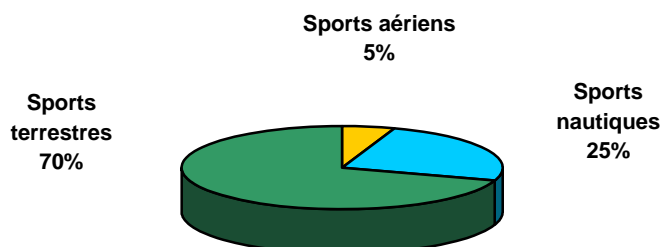
La répartition des licenciés par milieu de pratique (voir graphique ci contre) fait principalement apparaître la **prédominance des sports terrestres** qui s'explique en partie par un nombre d'activités supérieur et une technicité de pratique et d'équipement moins élevée. Toutefois, cela démontre également une préférence de la part des pratiquants pour ce milieu de pratique. Rappelons que la marche/ randonnée et le vélo sont des activités simples et très prisées par les Français.

Les sports aériens ne représentent qu'une part relativement marginale de la pratique de nature avec seulement 5 % de licenciés. La technicité de plusieurs de ces disciplines et le coût parfois élevé de la pratique ou des équipements suffisent à justifier ce constat.

⁴ Par exemple, sur l'ensemble des titres fédéraux délivrés par la fédération de canoë-kayak, 87 % sont des titres de participation, 65 % pour le parachutisme ...

GRAPHIQUE n° 3

Répartition des licenciés par milieu de pratique en 2004



Sources : CDES – D'après le recensement 2004 réalisé auprès des fédérations par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

REMARQUES METHODOLOGIQUES :

Dans un souci de lisibilité, nous avons choisi de ne faire figurer, dans le tableau suivant, que les cinq sports de nature les plus représentés en terme de licenciés. Toutefois, vous trouverez en annexe 1 l'ensemble des licenciés pour chaque sport de nature et par niveau territorial.

TABLEAU n° 3

Nombre de licenciés de sports de nature à l'échelon national, régional puis départemental

(Classement des licenciés par ordre décroissant de la catégorie National)

	National	Limousin	Corrèze	Creuse	Haute Vienne
FF Equitation	484 760 20,72%	6 475 31,22%	2 643 31,19%	960 30,63%	2 872 31,81%
FF Golf	359 141 15,35%	2 602 12,54%	1 173 13,84%		1 375 15,23%
FF de Voile	253 214 10,82%				
FF Randonnée Pédestre	169 968 7,26%	1 784 8,60%	642 7,58%	365 11,65%	777 8,60%
FF Ski	160 722 6,87%				
FF Cyclisme		1 662 8,01%		512 16,34%	864 9,57%
FF d'Etudes et sports sous-marins					464 5,14%
FF Cyclotourisme		1 140 5,50%	757 8,93%	185 5,90%	
FF Motocyclisme			580 6,85%	236 7,53%	
Total licences sport de nature	2 339 579	20 742	8 473	3 134	9 030
Total licences (fédérations unisport)	9 599 691	109 313	37 966	15 969	55 274
Poids des licences sport de nature	24,4%	19%	22,3%	19,6%	16,3%
Population 1999	60 185 831	710 939	232 576	124 470	353 893
Nombre de licenciés pour 1 000 habitants	38,9	29,2	36,4	25,2	25,1

Sources : CDES – D'après le recensement 2004 réalisé auprès des fédérations par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

2.1.1 Approche sectorielle

LES SPORTS AERIENS

- On dénombre en France, en 2004, **128 377 licenciés de sports aériens**. Ils représentent **5 %** des licenciés des sports de nature.
- La catégorie « sports aériens » est très concentrée, en terme de licenciés, sur certaines disciplines. Parmi les 8 fédérations de sa catégorie, près de 83 % des licenciés sont regroupés dans seulement 4 fédérations (Aéronautique, Vol Libre, Aéromodélisme et Parachutisme).
- L'aéronautique, avec 44 937 licenciés, est la fédération la plus représentée. Toutefois, depuis 2001, elle ne cesse de perdre des adhérents. En revanche, la pratique de sports aériens progresse globalement, de 2 % entre 2001 et 2004, malgré un recul depuis 2003.

Le Limousin compte 1 304 licenciés dans cette catégorie, ce qui correspond à un peu plus de 6 % de la pratique de sports de nature.

Les sports aériens en Limousin ont progressé de 3,6 % entre 2001 et 2004.

L'aéronautique est également la discipline la plus représentée avec plus de 40 % des licenciés sports aériens (558). La pratique du parachutisme et du vol libre sont en progression sur la période étudiée.

LES SPORTS NAUTIQUES

- Les sports nautiques représentent en 2004, au niveau national, 25 % de l'activité licenciée des sports de nature, avec 579 613 licenciés dans 13 fédérations.
- Les fédérations qui rassemblent le plus de licenciés sont celles de la voile et de la plongée, qui représentent 70 % du total.
- Les sports nautiques progressent en terme de licenciés : + 4,8 % en 3 ans.

Le Limousin connaît une progression des sports nautiques plus importante qu'à l'échelon national, avec 7,5 % de croissance entre 2001 et 2004. 3 135 licenciés sont recensés en 2004. La pratique de la voile est en forte expansion depuis ces dernières années (+ 27 %).

Par ailleurs, le poids relatif de cette catégorie, parmi les sports de nature, est nettement inférieur pour le Limousin à celui du national, 15 % au lieu de 25 %, ce qui s'explique principalement par la position intérieure de la région.

LES SPORTS TERRESTRES

- Ils représentent, en 2004, 70 % de la pratique et comptent 1 631 589 licenciés dans 14 fédérations différentes.
- Deux activités ressortent particulièrement : l'équitation et le golf mobilisent plus de la moitié du total avec 843 901 licenciés. Le vélo (cyclisme et cyclotourisme), la randonnée pédestre et le ski fidélisent quant à eux plus de 150 000 licenciés chacun.

- Avec une croissance du nombre de licenciés de 12 % entre 2001 et 2004, les sports terrestres connaissent la meilleure progression. Le golf, l'équitation et la randonnée pédestre sont les activités qui contribuent le plus à cet accroissement du nombre de licenciés.

Contrairement aux sports nautiques, **la catégorie des sports terrestres en Limousin détient une part relative encore plus importante qu'à l'échelon de la France, 78,6 % contre 70 %**. On dénombre **16 303 licenciés** en 2004.

La région Limousin connaît un accroissement plus important du nombre de licenciés depuis 2001 (+ 14 %) qu'au niveau national. L'équitation est l'activité majoritairement représentée avec près de 40 % des licences.

2.1.2 Espaces emboîtés

METHODOLOGIE :

- **Calcul d'un coefficient de localisation :** $C_L = \frac{\% \text{ de licenciés en Limousin}}{\% \text{ de licenciés en France}}$

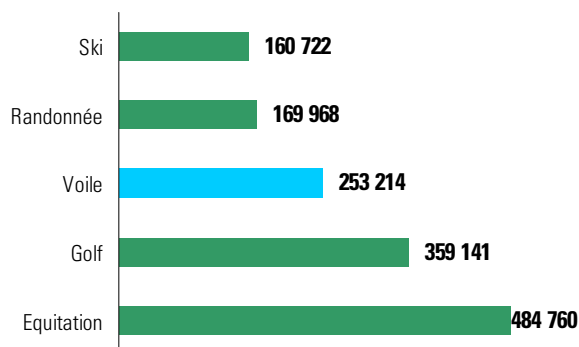
Interprétation :

- Si $C_L > 1$, la pratique licenciée est plus que proportionnelle au poids relatif de la population régionale
- Si $C_L < 1$, il y a sous représentation relative.

✗ EN FRANCE

CHIFFRES CLES 2004 :

- 2 339 579 licenciés sports de nature
- **Répartition des licenciés**
 - Les sports aériens : 128 377 (5 %)
 - Les sports nautiques : 579 613 (25 %)
 - Les sports terrestres : 1 631 589 (70 %)
- **Taux de progression** du nombre de licenciés entre 2003 et 2004 : **4 %**
- **Poids relatif** de la pratique licenciée sports de nature : **24,4 %**
- **Nombre de licenciés** sports de nature pour 1 000 habitants : **39**
- Les **5 sports de nature** les plus représentés



En 2004, **les cinq activités les plus représentées sont : l'équitation, le golf, la voile, la randonnée pédestre et le ski**. Parmi ces dernières, la Fédération d'équitation figure au quatrième rang du classement

des fédérations unisport en terme de licenciés. Le golf et la voile apparaissent respectivement à la 7^{ème} et 9^{ème} place.

LE CANOË-KAYAK :

Même s'il ne figure pas dans le tableau précédent, **le canoë-kayak** rassemble, en 2004, **254 618 licences sportives** (licences annuelles et titres de participation), dont 224 180 titres de participation. Dans le cas d'un classement toutes licences confondues, le canoë-kayak se placerait en quatrième position des sports de nature les plus pratiqués.

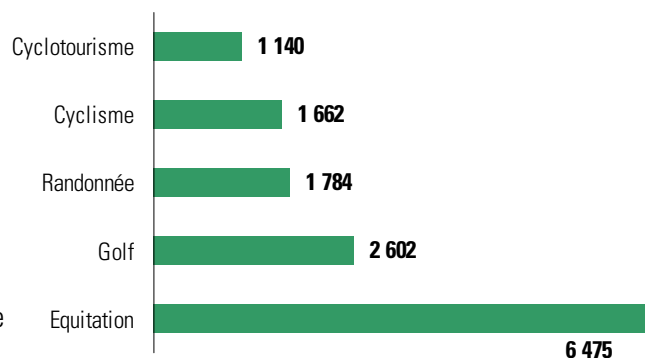
Précisons toutefois, que la Fédération française de canoë-kayak connaît une augmentation très importante de ses titres de participation (+ 92 %), entre 2002 et 2003, qui est principalement dû à la distribution de « *carte découverte* » aux touristes, venus pratiquer pour la journée⁵.

✘ EN LIMOUSIN

CHIFFRES CLES 2004 :

- **20 742** licenciés sports de nature
- **Répartition des licenciés**
 - **Les sports aériens : 1 304 (6 %)**
 - **Les sports nautiques : 3 135 (15 %)**
 - **Les sports terrestres : 16 303 (79 %)**
- **Taux de progression** du nombre de licenciés entre 2003 et 2004 : **5,8 %**
- **Poids relatif** de la pratique licenciée sports de nature : **19 %**
- **Nombre de licenciés** sports de nature pour 1 000 habitants : **29**

- **Les 5 sports de nature** les plus représentés



La région Limousin connaît entre 2001 et 2004 une progression de plus de 12 % de sa pratique sportive de nature. En volume, le Limousin représente ainsi en 2004 un peu moins de 1 % de la pratique sports de nature en France (0,88 %).

La répartition sectorielle des sports fait apparaître pour la région une pratique très affirmée pour les sports terrestres, avec un taux de pratique de 79 %. A l'inverse, les sports nautiques sont bien moins représentés, avec un taux de pratique de 15 %. Le contexte géographique du Limousin ne favorise pas le développement des sports nautiques qui se pratiquent majoritairement à la mer. Néanmoins, l'aménagement des plans d'eau et la création de clubs, ces dernières années, ont contribué à l'essor de certaines activités nautiques dans la région.

⁵ Depuis 2003, dans le but de répondre à certains besoins en terme d'assurance, des cartes découvertes sont distribuées aux pratiquants ponctuels afin que l'ensemble des clubs et pratiquants soient couverts contre les risques liés à la pratique du canoë-kayak.

Pour autant, le Limousin détient un profil de pratiques des sports de nature comparable à celui du national, pour les deux premières activités (équitation et golf). Toutefois, si l'on cumule les licenciés cyclisme et cyclotourisme, **la pratique du vélo apparaît comme le deuxième sport de nature de la région, marquant ainsi une spécificité régionale forte pour cette activité.**

L'équitation, avec 31 % de taux de pratique et près de 6 500 licenciés, ressort comme étant l'activité sport de nature la plus prisée dans la région. Les activités cycles (vélo et cyclotourisme) cumulent plus de 2 800 licenciés en deuxième position.

Parmi l'ensemble des sports de nature recensés pour cette étude, **seulement quelques activités de nature ne sont pas du tout représentées en Limousin.** Toutefois, il s'agit, pour la plupart, de sports nautiques qui se pratiquent quasi-systématiquement sur le littoral : le sauvetage et secourisme, la pêche en mer, le kite surf, le surf, le char à voile.

LE CANOË-KAYAK EN LIMOUSIN :

En terme de licenciés, **le canoë-kayak ne mobilise finalement que peu de pratiquants réguliers**, 441 licenciés pour la région en 2004, dont la majorité des licenciés (50 %) est concentrée dans le département de la Corrèze.

Toutefois, cette discipline apparaît comme un attrait touristique fort pour le Limousin. Le tableau suivant nous renseigne sur les embarcations touristiques enregistrées par les clubs de canoë-kayak dans les trois départements du Limousin entre 2002 et 2005.

Année	Limousin	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne
2002	41 000	30 300	2 100	8 600
2003	53 000	38 100	3 400	11 500
2004	44 000	32 500	2 300	9 200
2005	39 000	27 400	1 800	9 800

Source : CDES - D'après des données issues du Comité régional de canoë-kayak du Limousin

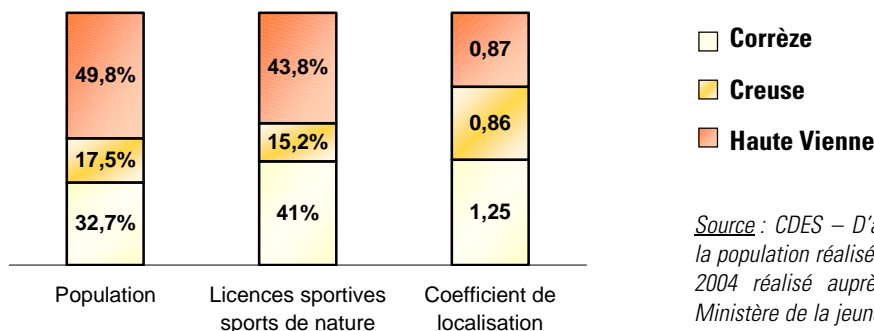
La fréquentation touristique bénéficie largement au département corrézien avec 73 % en moyenne des embarquements enregistrés dans la région. Ceci s'explique en partie par le fait que les sites de pratique de la Creuse et de la Haute-Vienne soient d'un accès relativement plus difficile pour une pratique touristique. En revanche, des aménagements, nouvellement réalisés, devraient désormais permettre un meilleur accès aux touristes.

La baisse des chiffres de fréquentation depuis 2003 s'explique par deux phénomènes. Tout d'abord, l'année 2003 est considérée, par les professionnels du secteur, comme une année exceptionnelle pour la région et enfin les années 2004 et 2005 ont souffert d'un déficit hydrique, enregistré durant la saison estivale.

En ce qui concerne la répartition des licenciés entre les départements de la région, elle est à peu près conforme au poids démographique de chacun, avec néanmoins une sur représentation des licenciés sports de nature en Corrèze et une légère sous représentation en Creuse et en Haute-Vienne.

GRAPHIQUE n° 4

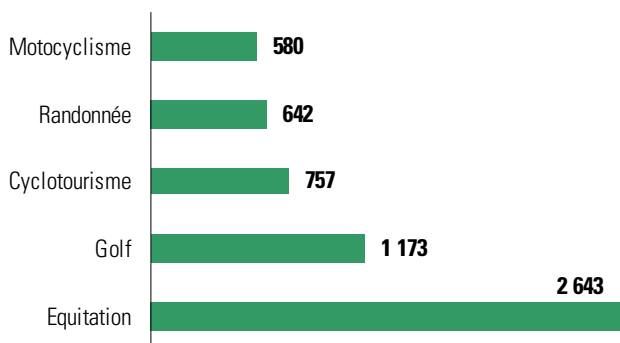
Représentation des poids relatifs de la population, des licences sportives de sports de nature et du coefficient de localisation par département



✘ LA CORREZE

CHIFFRES CLES 2004 :

- **8 473** licenciés sports de nature
- **Répartition des licenciés**
 - Les sports aériens : **346 (4 %)**
 - Les sports nautiques : **1 238 (15 %)**
 - Les sports terrestres : **6 889 (81 %)**
- **Taux de progression** du nombre de licenciés entre 2003 et 2004 : **3 %**
- **Poids relatif** de la pratique licenciée sports de nature : **22,3 %**
- **Nombre de licenciés** sports de nature pour 1 000 habitants : **36**
- Les **5 sports de nature** les plus représentés

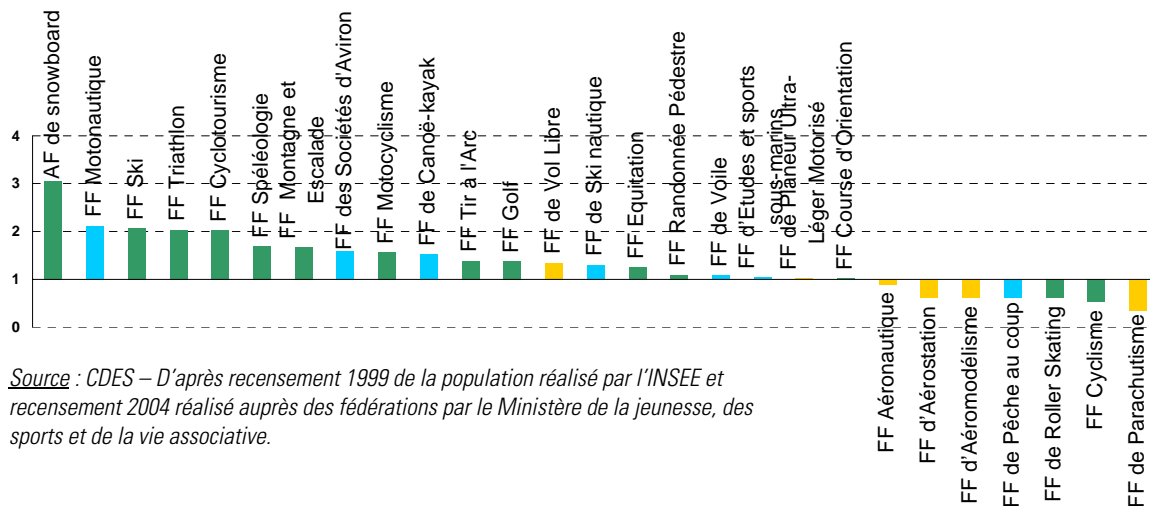


La Corrèze figure comme le département spécialiste des sports terrestres avec un taux de pratique de 81 %, supérieur à celui du Limousin (79 %) qui rappelons-le est déjà supérieur au taux de pratique national (70%).

Les cinq disciplines les plus pratiquées concernent uniquement des activités terrestres. Globalement, la structure départementale des activités dominantes est la même qu'au niveau régional, à l'exception du motocyclisme en Corrèze.

GRAPHIQUE n° 5

Les licenciés en Corrèze : coefficient de localisation



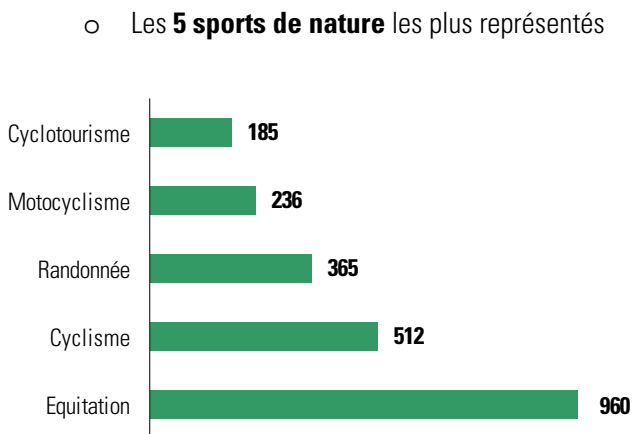
Source : CDES – D'après recensement 1999 de la population réalisé par l'INSEE et recensement 2004 réalisé auprès des fédérations par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

La Corrèze affiche une sur représentation de licenciés dans la plupart des activités terrestres et nautiques, et une sous représentation dans les sports aériens essentiellement. Au delà des activités non représentées en Limousin, la Corrèze depuis 2004 possède des licenciés dans l'ensemble des sports de nature.

✘ LA CREUSE

CHIFFRES CLES 2004 :

- **3 134** licenciés sports de nature
- **Répartition des licenciés**
 - Les sports aériens : **232 (7 %)**
 - Les sports nautiques : **488 (16 %)**
 - Les sports terrestres : **2 414 (77 %)**
- **Taux de progression** du nombre de licenciés entre 2003 et 2004 : **8,7 %**
- **Poids relatif** de la pratique licenciée sports de nature : **19,6 %**
- **Nombre de licenciés** sports de nature pour 1 000 habitants : **25**

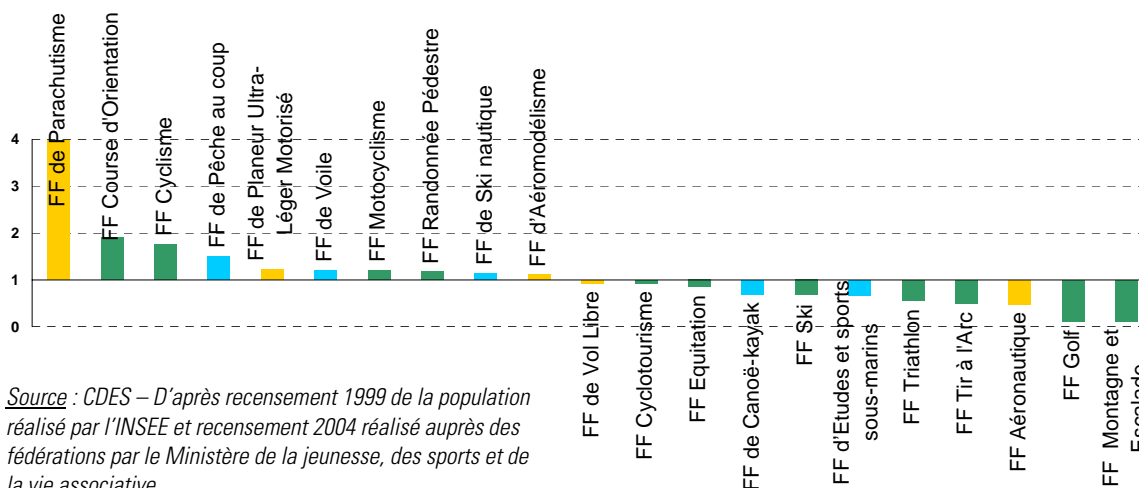


La répartition des licenciés par milieu de pratique est relativement conforme à la structure régionale. Notons que le golf est absent du classement et que le motocyclisme est présent également en Creuse, comme en Corrèze.

En dépit du nombre assez peu élevé de licenciés dans le département et une légère sous représentation des licenciés par rapport à sa population (coefficient de localisation de 0,86 ; voir graphique p. 15), la Creuse affiche un taux de progression (8,7 %) de son nombre de licenciés entre 2003 et 2004 supérieur aux autres départements et au taux national (4 %).

GRAPHIQUE n° 6

Les licenciés en Creuse : coefficient de localisation



Source : CDES – D'après recensement 1999 de la population réalisé par l'INSEE et recensement 2004 réalisé auprès des fédérations par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

La Creuse est à plusieurs reprises complètement dénuée de certaines activités terrestres (spéléologie, roller, snowboard, motonautique, aviron) ou très peu représentée (triathlon, montagne escalade, golf, course d'orientation).

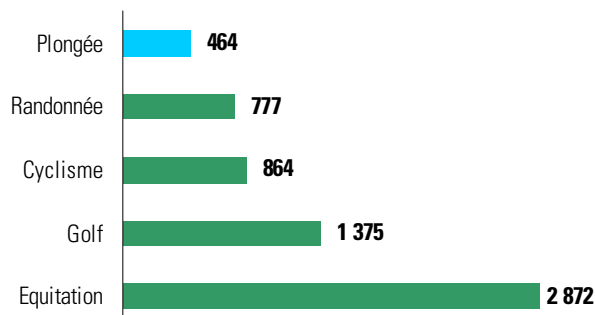
En revanche, elle possède une meilleure représentativité de licenciés par rapport à sa population dans les sports aériens, avec la pratique du parachutisme, de l'ULM et du vol libre, et dans les sports nautiques avec la pratique de la pêche au coup, de la voile et du ski nautique.

✘ LA HAUTE-VIENNE

CHIFFRES CLES 2004 :

- 9 030 licenciés sports de nature
- Répartition des licenciés
 - Les sports aériens : 621 (7 %)
 - Les sports nautiques : 1 409 (15 %)
 - Les sports terrestres : 7 000 (78 %)
- Taux de progression du nombre de licenciés entre 2003 et 2004 : **7,6 %**
- Poids relatif de la pratique licenciée sports de nature : **16,3 %**
- Nombre de licenciés sports de nature pour 1 000 habitants : **25**

○ Les 5 sports de nature les plus représentés

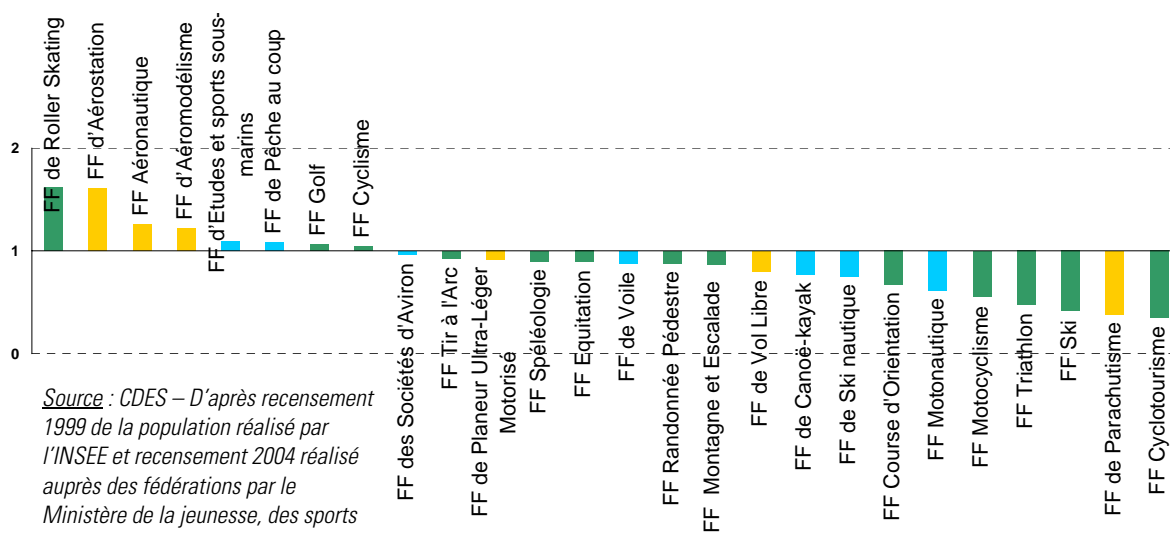


La répartition des licenciés par milieu de pratique est là encore proche de celle de la région. La Haute-Vienne est par ailleurs le seul département du Limousin qui fait apparaître un sport nautique dans le classement des cinq sports de nature les plus pratiqués.

Comme la Creuse, la Haute-Vienne connaît un taux de progression des licenciés (7,6 %) supérieur au taux national. Rappelons que ce département est également légèrement sous représenté en licenciés sports de nature (coefficient de localisation de 0,87 ; voir graphique p. 15).

GRAPHIQUE n° 7

Les licenciés en Haute-Vienne : coefficient de localisation



La Haute-Vienne n'affiche pas de spécificités aussi marquantes en terme de sur ou sous représentation des pratiques licenciées que les deux autres départements.

Du fait de l'agglomération de Limoges, ce département présente la caractéristique d'offrir presque tous les sports de nature mais sans être spécialisé dans certaines activités.

2.1.3 Profil des licenciés

Selon une étude récente réalisée par le Pôle Ressources National Sports de Nature⁶, il existerait un nombre relativement faible de jeunes parmi les pratiquants. Et selon la même étude, la compétition ne concernerait que très peu de licenciés en sports de nature. Le Pôle Ressources National Sports de Nature évoque le chiffre « **d'un pratiquant licencié sur 7** ».

Que se soit d'un point de vue national ou régional, il existe très peu de données sur le profil des pratiquants licenciés sports de nature. Toutefois, nous avons souhaité illustrer cette étude de données ponctuelles recueillies auprès de fédérations sportives pour l'année 2004.

⁶ La lettre du réseau national des sports de nature, n°13, décembre 2005.

TABLEAU n° 4

Exemples de profils de licenciés pour le parachutisme, la voile et l'équitation

	Parachutisme	Voile	Equitation
Répartition par sexe			
Femmes	14 %	21 %	76 %
Hommes	86 %	79 %	24 %
Répartition par âge			
Juniors (moins de 18 ans)	6 %	29 %	68 %
Seniors		22 %	
Vétérans	94 %	49 %	32 %
Répartition par activité			
	Pratiquants : 32 %	Dériveurs : 27 % Planche à voile : 12 %	Poney : 45 %
	Découverte : 62 %	Catamarans : 11 %	Cheval : 43 %
	Parapente/ Ascensionnel : 4 %	Habitables : 45 % Quillards : 1 %	Tourisme : 12 %
	Autres : 2 %	Autres : 4 %	

Sources : CDES – D'après les données statistiques 2004 des sites Internet des Fédérations françaises de voile et de parachutisme et d'après la Revue d'équitation de la Fédération française d'équitation, n°50, Octobre 2004.

✘ FEMMES ET SPORTS DE NATURE

Au-delà d'une préoccupation générale de parité, les femmes ont tardé pour diverses raisons à s'adonner au sport. De 9 % en 1968, elles sont aujourd'hui 48 % à pratiquer une activité physique et sportive.

D'après le recensement fait auprès des fédérations en 2004, c'est au sein des fédérations multisports et affinitaires que les femmes sont majoritaires (52,6 %). Pourtant, alors qu'elles ne représentent que **26 % des licences de fédérations unisport c'est dans ces dernières qu'elles sont les plus nombreuses en valeur absolue.**

Le poids relatif des femmes est plus important dans les fédérations unisport sports de nature que dans les fédérations unisport en général (voir graphique n° 8). En 2002, sur 2 182 640 femmes licenciées dans des fédérations unisport, **802 604 détiennent une licence sport de nature**, ce qui représente **37 % de la pratique licenciée des sports de nature**⁷.

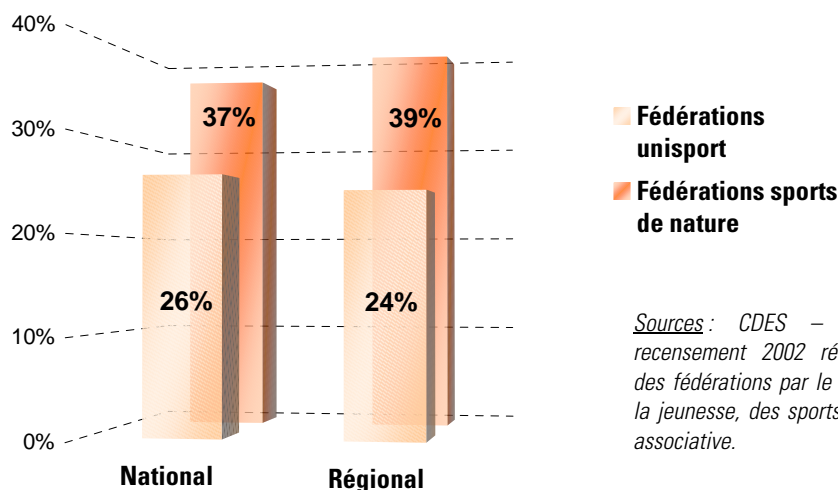
Toutefois, la présence des femmes dans la pratique licenciée des sports de nature connaît un recul, au plan national, entre 2002 et 2004. En effet, **elles ne représentent plus que 34 % de la pratique licenciée des sports de nature en 2004.**

⁷ Le poids relatif des femmes au sein des fédérations unisport en général, en 2002, est de 26 %, tout comme en 2004.

Au niveau régional, le Limousin apparaît en 2002 légèrement au dessus de cette tendance avec **39 % de participation licenciée féminine dans les sports de nature**. Par ailleurs, nous ne disposons pas, depuis, de nouveaux éléments, nous permettant de connaître l'évolution du licenciement féminin dans la région.

GRAPHIQUE n° 8

Comparaison National/Régional de la place des femmes dans les fédérations unisport et fédérations sports de nature en 2002



D'un point de vue sectoriel, les sports terrestres connaissent la meilleure participation féminine avec 44 % de la pratique nationale et 45 % de la pratique régionale. Par ailleurs, les sports aériens affichent une pratique majoritairement masculine (8 % de participation nationale et 6 % de participation régionale pour les femmes).

TABLEAU n° 5

La place des femmes dans les fédérations sportives de nature 2004

<p>Les 5 fédérations de sports de nature dans lesquelles les femmes sont les plus nombreuses en valeur absolue</p>	- Equitation : 368 699
	- Golf : 105 544
	- Randonnée pédestre : 104 787
	- Ski : 60 733
	- Plongée sous marine : 60 733
<p>Les 5 fédérations dans lesquelles la proportion des femmes est la plus forte</p>	- Equitation : 76,1 %
	- Randonnée pédestre : 61,7 %
	- Sauvetage et secourisme : 50,3 %
	- Roller : 42,3 %
	- Ski : 37,8 %

Sources : CDES – D'après le recensement 2004 réalisé auprès des fédérations par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

2.2 LA PRATIQUE INFORMELLE

2.2.1 Estimation globale

D'après l'enquête menée en 2000 par le Ministère des sports et l'INSEP, un Français sur trois entre 15 et 75 ans pratique une activité sportive de nature, soit plus de 14 millions de personnes. En 2003, d'après une nouvelle enquête⁸ menée auprès des Français, 25 millions de personnes auraient pratiqué « au moins une fois » un sport de nature.

La pratique des sports de nature, pour de nombreuses activités, ne nécessite pas d'être affilié à un club, d'avoir une licence ou de payer une réservation. Aussi il apparaît difficile d'identifier précisément ce que représente l'ensemble de cette pratique en valeur absolue.

Toutefois, l'enquête de 2003 sur les pratiques sportives en France, nous donne une indication sur les disciplines déclarées par les Français, mais à considérer avec prudence compte tenu que chaque personne peut déclarer plusieurs activités.

REMARQUES METHODOLOGIQUES :

C'est à partir des données issues de l'enquête sur les pratiques sportives des Français en 2003, que nous avons pu identifier, pour certains sports de nature, le nombre de pratiquants informels et le nombre de licenciés correspondant.

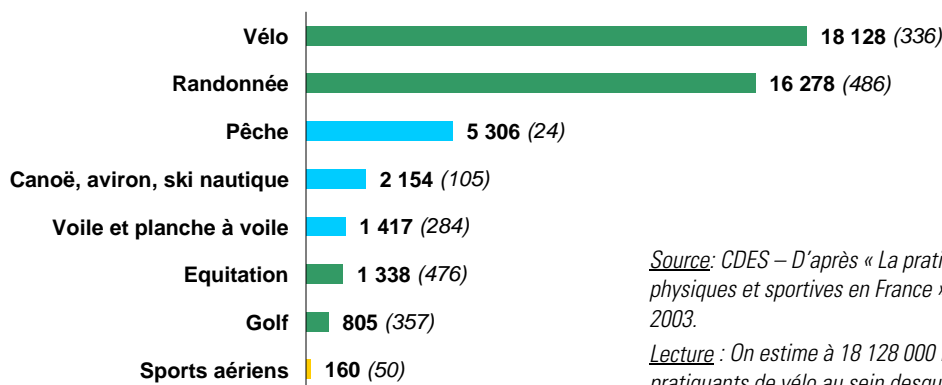
Précisons toutefois qu'il s'agit parfois de regroupements de sports de nature, comme pour le vélo et la randonnée. D'autre part, les licences délivrées concernent à la fois les fédérations unisport et multisports dans lesquelles se pratiquent ces disciplines.

- Vélo : regroupement des licenciés de la FF cyclisme, FF cyclotourisme et des fédérations multisports ;
- Randonnée : regroupement des licenciés de la FF randonnée pédestre, FF course d'orientation, FF montagne et escalade, FF spéléologie et des fédérations multisports ;

GRAPHIQUE n° 11

Les pratiquants sports de nature en France en 2003

Estimation en milliers (nombre de licenciés en milliers)



Source: CDES – D'après « La pratique des activités physiques et sportives en France », MJSVA et INSEE, 2003.

Lecture : On estime à 18 128 000 le nombre de pratiquants de vélo au sein desquels il a été recensé 336 000 licenciés.

⁸ « Participation culturelle et sportive » des Français en 2003, INSEE, In La pratique des activités physiques et sportives en France, MJSVA, INSEE, Février 2006.

Le poids du vélo (vélo, VTT, cyclotourisme) est prédominant dans la pratique des sports nature. Le cyclotourisme poursuit son envolée, l'aménagement de pistes cyclables ayant notamment contribué à l'engouement pour les vélos dans les villes.

Des montagnes à la plaine, la randonnée demeure également une discipline de plein air de masse, accessible à chacun. Selon plusieurs estimations, plus de 15 millions de personnes pratiqueraient la randonnée sous toutes ses formes et de manière très régulière ou occasionnelle. Il s'agirait du sport préféré des deux tiers de la population.

Les autres pratiques (la voile, l'équitation, l'escalade, le canoë et les sports aériens) sont finalement très minoritaires et représentent moins de 15 % des sports de nature.

2.2.2 Estimation régionale

S'il est difficile d'estimer sur un plan national le nombre de pratiquants informels, la déclinaison au niveau régional l'est aussi. Toutefois, même si la méthode est discutable, nous avons souhaité évaluer cette pratique.

REMARQUES METHODOLOGIQUES :

Pour les activités présentes dans le tableau ci-dessous, nous disposons du nombre de pratiquants ainsi que d'un recensement du nombre de licenciés au niveau national. Nous en avons déduit un taux de pratique licenciée par activité (cf. encadré dans le tableau n° 7).

A partir de là, afin de déterminer le nombre de pratiquants théoriques en Limousin, nous avons rapporté ce taux national au nombre de licenciés en Limousin en 2003 en supposant l'identité des taux régional et du taux national. Cependant, nous n'avons pas été en mesure d'identifier par activité les licenciés issus de fédérations multisports.

TABLEAU n° 7

Estimation des pratiquants informels en Limousin en 2003

Activités	FRANCE		Taux de pratique licenciée	LIMOUSIN	
	Total pratiquants	Licences délivrées		Licenciés	Total théorique des pratiquants
Vélo	18 128 000	336 000	1,9%	2 681	144 646
Randonnée	16 278 000	486 000	3 %	2 042	68 394
Voile et planche à voile	1 417 000	284 000	20 %	904	4 510
Equitation	1 338 000	476 000	35,6%	6 205	17 442
Canoë, aviron, ski nautique	2 154 000	105 000	4,9%	1 146	23 509
Sports aériens⁹	160 000	116 000	72,5%	1 030	1 421
Estimation de l'ensemble des sports de nature	25 017 000	2 235 503	8,94%	19 606	219 406

Source : CDES – D'après « La pratique des activités physiques et sportives en France », MJSVA et INSEE, 2003.

⁹ Les sports aériens n'ayant été identifié comme une catégorie lors de la dernière enquête sur les pratiques sportives en 2003, nous avons choisi de faire figurer les chiffres de l'enquête de 2000.

L'ensemble des activités qui figurent dans le tableau précédent ne peut faire l'objet d'une agrégation complète puisque celles-ci d'une part comptabilisent des disciplines qui n'entrent pas dans le champ des sports de nature, comme il a été défini dans cette étude, et d'autre part n'en intègrent pas certaines.

Ainsi, nous retiendrons le chiffre de **220 000** comme estimation du **nombre de pratiquants informels sports de nature en Limousin**. Ce calcul permet d'avoir une première approximation de la demande de sports de nature sur le territoire limousin.

2.2.3 Profils des pratiquants de sports de nature

D'après l'enquête sur les pratiques sportives en France en 2000, **les personnes qui pratiquent des activités de nature témoignent d'un engagement sportif plus affirmé** par rapport à l'ensemble des pratiques sportives. Ils sont plus souvent membres d'un club sportif (pas forcément d'un club sport de nature), participent plus fréquemment à des compétitions et pratiquent également plus régulièrement une activité physique au moins une fois par semaine.

D'autre part, **les pratiquants de sports de nature disposeraient de revenus supérieurs aux revenus moyens des sportifs**. Les déplacements pour se rendre sur les lieux de pratique ou encore les équipements nécessaires à certaines pratiques (voile, sports aériens, équitation...) peuvent expliquer cette différence. Ils faut néanmoins rester prudent dans la mesure où de fortes différentiations existent selon le type de pratique.

TABLEAU n° 8

Exemples de profils de pratiquants sports de nature selon les disciplines en 2003

	Vélo	Randonnée pédestre	Voile	Canoë, aviron, ski nautique	Equitation
Caractéristiques de la pratique (en % des pratiquants)					
Période de pratique					
Régulièrement tout au long de l'année	30	32	8	8	39
De temps en temps tout au long de l'année	39	33	12	10	19
Seulement à certaines périodes ou pendant les vacances	31	35	80	82	42
Fréquence de pratique					
Moins d'une fois par mois	23	41	66	79	47
1 à 4 fois par mois	34	32	23	11	16
Au moins 1 fois par semaine	43	27	11	10	36
Caractéristiques des pratiquants					
Profil socio-démographique					
% de femmes	46	53	39	37	61
% de 15 à 29 ans	31	19	33	44	49
% de 50 ans ou plus	27	37	24	11	8
% Diplôme supérieur au bac	29	39	59	48	37

Source : CDES – D'après « La pratique des activités physiques et sportives en France », MJSVA et INSEE, 2003.

Le vélo, la randonnée et l'équitation se pratiqueraient plutôt hors temps de vacances, relativement aux autres sports. Le résultat pourra être important à approfondir ultérieurement pour différencier au niveau du Limousin :

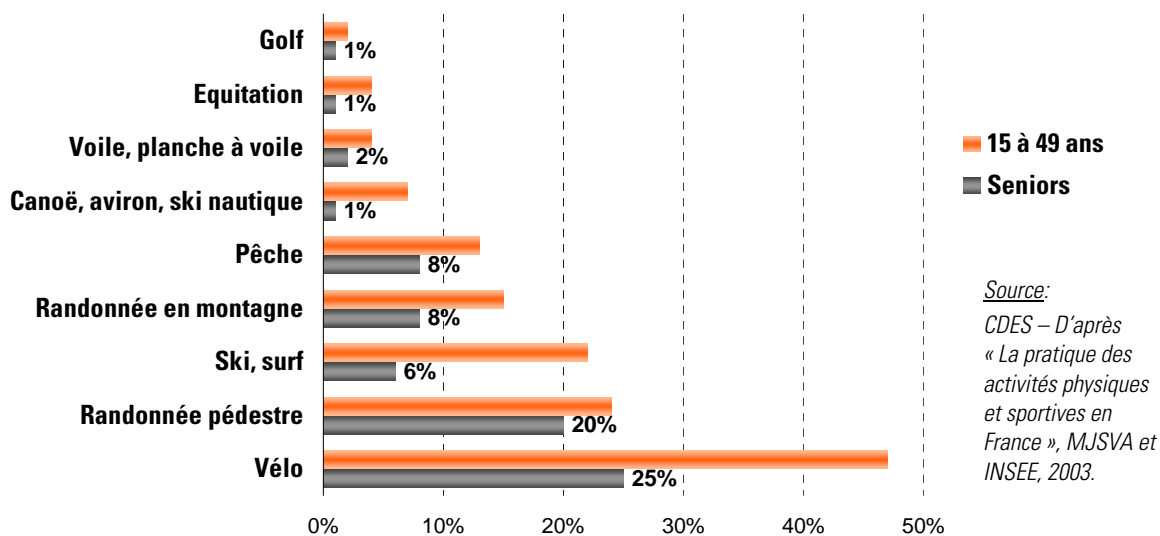
- la part relative de ce type de pratique **liée à l'économie résidentielle**
- la part relative **liée au tourisme**

✘ SENIORS ET SPORTS DE NATURE

Selon la dernière enquête réalisée sur les pratiques sportives des Français, 53 % des seniors (personnes de 50 ans ou plus) pratiquent des activités physiques et sportives. Ceux-ci ont une pratique semblable à celle du reste des Français, à savoir majoritairement le vélo, la marche et la natation.

GRAPHIQUE n° 9

Comparaison du taux de pratique des seniors et des 15 à 49 ans pour les activités de nature



Les seniors conservent un taux de pratique sportive relativement élevé (70 %) jusqu'à 60 ans pour les femmes et 70 ans pour les hommes, âges à partir desquels beaucoup d'entre eux sont concernés par des problèmes de santé ralentissant ou interrompant ainsi leur pratique.

Pour ce qui concerne le vélo et la randonnée, les hommes sont plus nombreux à pratiquer une fois l'âge de la retraite atteint, contrairement aux femmes qui connaissent un recul du taux de leur pratique lié au vieillissement.

TABLEAU n° 6

Taux de pratique et fréquence de pratique du vélo et de la randonnée selon l'âge

Taux de pratique (%)	Vélo		Randonnée pédestre	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
50 - 59 ans	33	37	32	29
60 - 64 ans	26	50	21	30
65 - 69 ans	14	35	17	19
70 - 74 ans	12	18	12	9
75 ans ou plus	4	12	5	4
Ensemble	19	31	19	21

Fréquence de la pratique (%)	Vélo		Randonnée pédestre	
	Seniors	15 à 49 ans	Seniors	15 à 49 ans
Plus d'une fois par semaine	32	21	16	7
Régulièrement tout au long de l'année	35	29	44	25

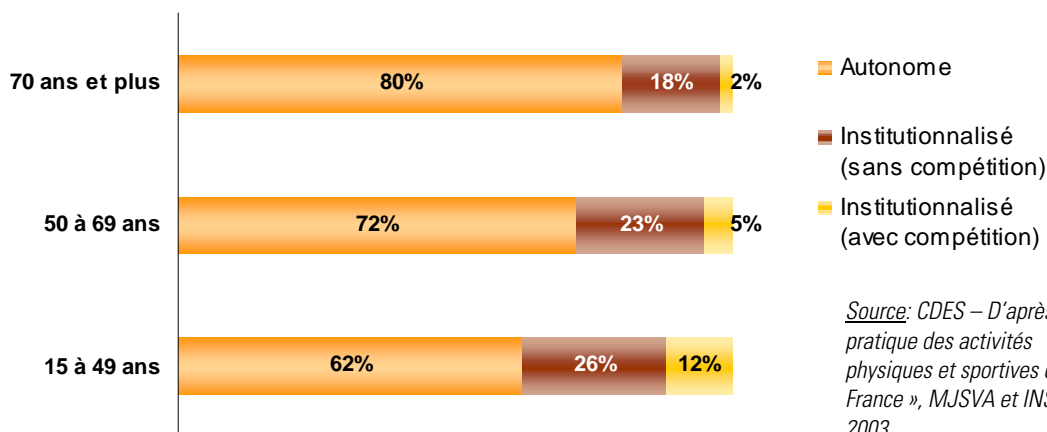
Source: CDES – D'après « La pratique des activités physiques et sportives en France », MJSVA et INSEE, 2003.

Les seniors ont une pratique sportive relativement soutenue, même si leur fréquence de pratique est globalement inférieure à celle du reste de la population, 64 % des seniors pratiquent des activités physiques et sportives plus d'une fois par semaine contre 71 % pour les moins de 50 ans¹⁰. Toutefois, les seniors semblent avoir une pratique plus fréquente et régulière, que la tranche d'âge de 15 à 49 ans, pour la pratique du vélo et de la randonnée (voir tableau n° 6 p.25).

D'une manière générale dans la pratique d'activités physiques et sportives, les seniors ont tendance à privilégier une pratique sportive autonome, c'est-à-dire une pratique non licenciée et souvent non encadrée. Ceci peut cependant s'expliquer en partie du fait que les seniors ne pratiquent que dans très peu de cas des sports collectifs, qui induisent la plupart du temps une pratique institutionnelle. Par ailleurs, les seniors semblent peu attirés par la compétition.

GRAPHIQUE n° 10

Mode de pratique des activités physiques et sportives en général par tranche d'âge



¹⁰ « La pratique des activités physiques et sportives en France », MJSVA et INSEE, 2003.

III- L'ANALYSE DE L'OFFRE

3.1 L'OFFRE FEDERALE : LES CLUBS

REMARQUES METHODOLOGIQUES :

Depuis 2004, la Mission statistique du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative utilise désormais la notion de groupements sportifs, au lieu de club auparavant, pour distinguer les clubs des « établissements professionnels agréés », lors de la réalisation des recensements statistiques auprès des fédérations sportives.

Aussi, jusqu'en 2003, les clubs ou établissements professionnels étaient regroupés sous la notion de clubs et il était fait une répartition départementale et régionale de ces institutions. Toutefois, en 2004, la Mission statistique n'a réparti, au niveau départemental et régional, que les clubs (excluant du champ les établissements professionnels agréés).

Ces changements de méthodologie n'ont affecté pour notre analyse que les données issues de la Fédération d'équitation, fortement concernée par les établissements professionnels agréés. Aussi, nous nous sommes directement adressés à la fédération concernée pour obtenir l'ensemble des groupements sportifs de la discipline et ainsi pouvoir les répartir sur la région.

Par ailleurs, comme pour la demande, nous avons choisi de ne faire figurer, dans le tableau suivant, que les cinq sports de nature les plus représentés en terme de clubs. Toutefois, vous pourrez retrouver en annexe 2 l'ensemble des clubs pour chaque sport de nature et par niveau territorial.

TABLEAU n° 9

Nombre de clubs de sports de nature à l'échelon national, régional puis départemental

(Classement des clubs par ordre décroissant de la catégorie National)

	National	Limousin	Corrèze	Creuse	Haute Vienne
FF Equitation	5 924 17,85%	134 27,46%	54 29,51%	28 24,78%	52 27,08%
FF Cyclotourisme	3 138 9,46%	31 6,35%	16 8,74%	8 7,08%	
FF Randonnée Pédestre	2 890 8,71%	50 10,25%	14 7,65%	14 12,39%	22 11,46%
FF Cyclisme	2 575 7,76%	49 10,04%		16 14,16%	26 13,54%
FF d'Etudes et sports sous-marins	2 211 6,66%				11 5,73%
FF Motocyclisme		27 5,53%	14 7,65%		
FF de Pêche au coup				13 11,50%	
FF Golf					11 5,73%
FF Ski			8 4,37%		
FF de Canoë-kayak			8 4,37%		
Total clubs sport de nature	33 182	488	183	113	192
Total clubs (fédérations unisport)	111 304	1 656	564	332	760
Poids des clubs sport de nature	30%	29%	32%	34%	25%
Population 1999	60 185 831	710 939	232 576	124 470	353 893
Nombre de clubs pour 100 000 habitants	55,1	68,6	78,7	90,8	54,3

Sources : CDES – D'après le recensement 2004 réalisé auprès des fédérations par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

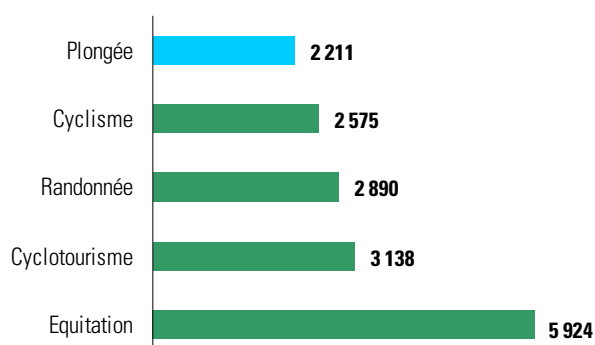
3.1.1 Espaces emboîtés

✘ EN FRANCE

CHIFFRES CLES 2004 :

- **33 182 clubs** sports de nature
- **Répartition des clubs**
 - **Les sports aériens : 3 423 (10 %)**
 - **Les sports nautiques : 6 286 (19 %)**
 - **Les sports terrestres : 23 473 (71 %)**
- **Taux de progression** du nombre de clubs entre 2003 et 2004 : **3,75 %**
- **Poids relatif** de l'offre des clubs sports de nature : **30 %**
- **Nombre de clubs** sports de nature pour 100 000 habitants : **55**

- Les **5 sports de nature** les plus représentés



L'offre de services sportifs de nature est, comme pour la demande, **largement dominée par les sports terrestres**, qui représente près de **71 % de l'offre nationale en 2004** contre 70 % pour la demande. L'offre de sports aériens (10 %) affiche par contre un poids relatif plus important que la demande (5%).

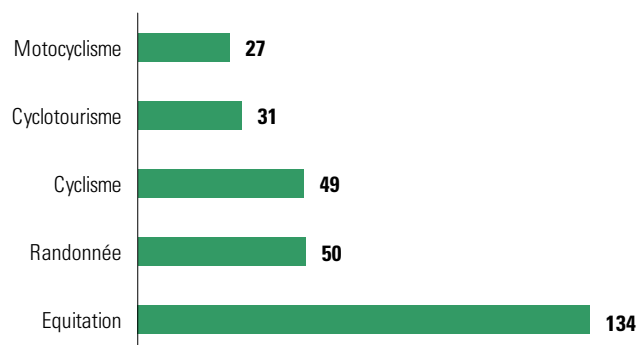
Parmi les cinq activités les plus représentées, quatre sont des sports terrestres : l'équitation, le cyclotourisme, la randonnée pédestre et le cyclisme. Alors que la voile apparaît parmi les sports les plus représentés en licenciés, la plongée sous marine propose une offre de services sportifs deux fois supérieure à celle de la voile (2 211 clubs de plongée contre 1 064 clubs de voile) mais avec une taille moyenne des clubs 4 fois inférieure (68 licenciés en moyenne par club de plongée contre 268 pour les clubs de voile).

✘ EN LIMOUSIN

CHIFFRES CLES 2004 :

- **488 clubs** sports de nature
- **Répartition des clubs**
 - **Les sports aériens : 46 (9 %)**
 - **Les sports nautiques : 81 (17 %)**
 - **Les sports terrestres : 361 (74 %)**
- **Taux de progression** du nombre de clubs entre 2003 et 2004 : **5,4 %**
- **Poids relatif** de l'offre des clubs sports de nature : **29 %**
- **Nombre de clubs** sports de nature pour 100 000 habitants : **69**

○ Les **5 sports de nature** les plus représentés



Le Limousin propose une hiérarchie de son offre de services sportifs de nature identique à la hiérarchie nationale, pour les activités les plus représentées : **équitation, vélo et randonnée**.

Toutefois, le poids relatif de l'offre de services équestres dans l'offre totale est supérieure en Limousin comparé au niveau national (27 % contre 18 %). En effet, pour 100 000 habitants, la région offre 19 centres équestres alors que le taux national se situe légèrement en-dessous de 10 équipements pour 100 000 habitants. Elle détient, pour l'année 2004, le deuxième meilleur taux d'équipement pour la discipline.

Le motocyclisme, présent dans les cinq sports les plus représentés, figure comme une des spécificités du Limousin dans son offre de sports de nature.

✘ LA CORREZE, LA CREUSE ET LA HAUTE-VIENNE

Alors que l'on retrouve au niveau départemental, **le trio de tête régional et national : équitation, vélo et randonnée**, chaque département présente néanmoins des **spécificités** :

TABLEAU n° 10

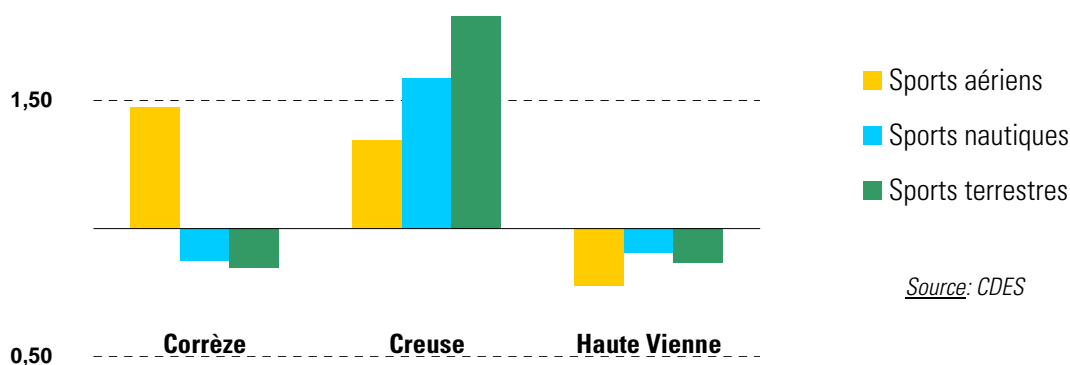
Chiffres clés 2004 de l'offre départementale en Limousin

	Corrèze	Creuse	Haute Vienne
Nombre de clubs	183	113	192
Répartition des clubs			
▪ Les sports aériens	18 (10 %)	11 (10 %)	17 (9 %)
▪ Les sports nautiques	28 (15 %)	20 (18 %)	33 (17 %)
▪ Les sports terrestres	137 (75 %)	82 (72 %)	142 (74 %)
Taux de progression des clubs entre 2003 et 2004	4,6 %	8,6 %	4,3 %
Poids relatif de l'offre des clubs de sports de nature	32 %	34 %	25 %
Nombre de clubs sports de nature pour 100 000 habitants	79	91	54
Spécificités de l'offre de sports nature	Motocyclisme Canoë-kayak	Pêche Motocyclisme	Golf Plongée

Source: CDES - D'après le recensement 2004 réalisé auprès des fédérations par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

GRAPHIQUE n° 12

Indice de sur ou sous représentation des clubs par rapport aux licenciés, par milieu de pratique et par territoire



Source: CDES

La Corrèze et la Creuse connaissent une sur représentation des clubs de sports aériens par rapport à leur poids relatif en licenciés au niveau régional.

L'offre de la Haute-Vienne est globalement sous représentée par rapport à son effectif de licenciés.

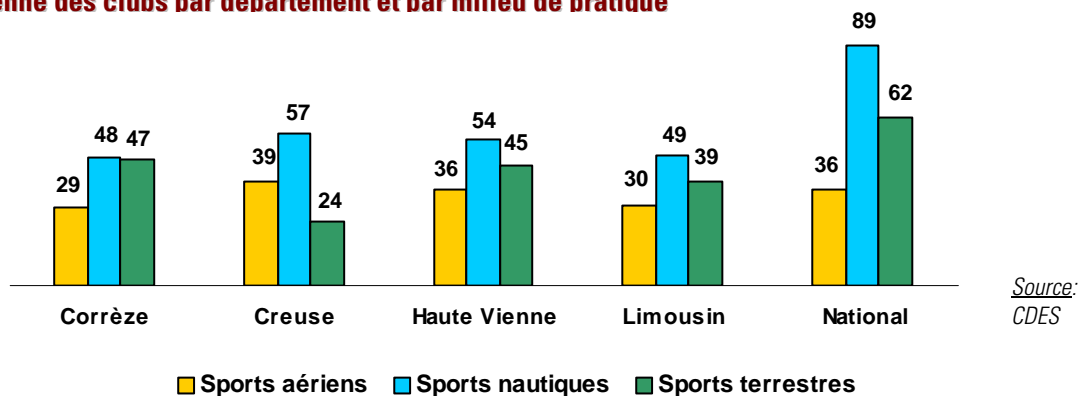
3.1.2 Approche sectorielle

Le Limousin dispose d'une hiérarchie similaire à celle du nationale concernant la taille moyenne des clubs selon les milieux de pratique (voir graphique ci-dessous). Les clubs de sports nautiques ont une taille en moyenne supérieure à ceux des autres milieux. La différence entre le nombre moyen de licenciés des clubs de sports nautiques et de sports terrestres est toutefois plus faible pour la région Limousin, ainsi que par rapport aux clubs de sports aériens de façon générale.

Par ailleurs, **la région affiche une taille de club bien en dessous du national, pour les sports nautiques et terrestres**. Si pour les sports nautiques le contexte géographique du Limousin justifie ce résultat, le cas des sports terrestres s'explique notamment par un taux de pénétration régional (nombre de licenciés pour 1000 habitants) pour les sports terrestres (22,9) inférieur au taux national (27,1).

GRAPHIQUE n° 13

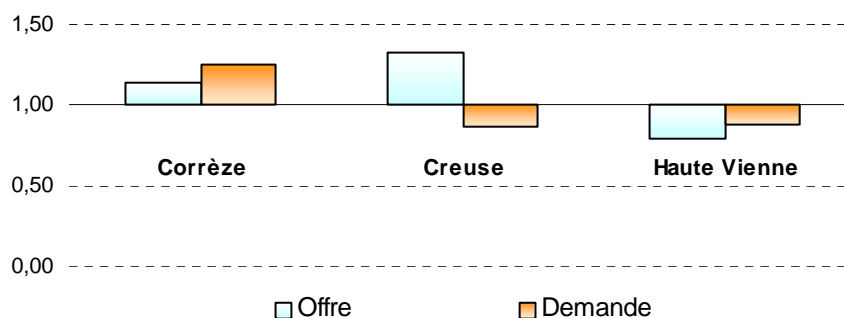
Taille moyenne des clubs par département et par milieu de pratique



Alors que la Haute-Vienne a la même structure des clubs par taille qu'au régional et national, la Corrèze s'en différencie puisque ses clubs de sports nautiques et terrestres se caractérisent par une taille presque identique.

GRAPHIQUE n° 14

Confrontation des coefficients de localisation de l'offre (clubs) et de la demande (licenciés) par rapport à la population



L'offre ne crée pas nécessairement la demande. La Creuse a une sur représentation de clubs qui ne se traduit pas par le niveau de sa demande.

Pour les deux autres départements, la relation semble se vérifier : la sous dotation relative de clubs en Haute-Vienne se traduit par une sous représentation de la demande de pratique et inversement pour la Corrèze.

La présence de clubs serait donc une condition nécessaire mais non suffisante au développement de la pratique.

TABLEAU n° 11

Éléments de synthèse sur l'offre des clubs en Limousin

	Corrèze	Creuse	Haute Vienne
<u>Forces</u>	<ul style="list-style-type: none">- Bonne représentation de l'offre de sports aériens- Offre de sports terrestres complète et diversifiée	<ul style="list-style-type: none">- Offre de services sportifs plus fournie que dans les autres départements, au vu de la demande	<ul style="list-style-type: none">- Offre de services sportifs de nature complète et diversifiée dans l'ensemble
<u>Faiblesses</u>	<ul style="list-style-type: none">- Offre de sports nautiques insuffisante par rapport à la demande	<ul style="list-style-type: none">- Difficultés à mobiliser une demande, en dépit d'une offre relativement importante	<ul style="list-style-type: none">- Offre insuffisante par rapport à la population et aux licenciés du département

Source: CDES

3.2 LES AUTRES OFFRES DE SERVICES SPORTIFS DE NATURE

Dans le cadre d'une pratique sportive encadrée, les institutions fédérales ne sont pas les seules à proposer une offre de sports de nature. On peut distinguer trois types d'offre complémentaire.

3.2.1 Une offre commerciale

Comme pour l'enseignement d'activités physiques et sportives contre rémunération, la loi soumet les personnes désirant exploiter un établissement d'activités physiques et sportives à en faire la déclaration auprès des services de l'Etat¹¹. Les associations sportives, les sociétés commerciales, les travailleurs indépendants sont concernés par cette obligation de déclaration dès lors qu'ils enseignent, accompagnent, organisent des activités physiques et sportives ou mettent à disposition des équipements servant à la pratique des activités physiques et sportives.

Le Pôle ressource national sports de nature a recensé, suite aux déclarations enregistrées dans les Directions Départementales Jeunesse et Sports, 57 143 établissements d'activités physiques et sportives, dont 17 391 établissements dans le champ des sports de nature.

Toutefois, ce chiffre ne peut être considéré comme exhaustif. En effet, nous avons recensé précédemment 33 182 clubs sportifs entrant dans le champ des sports de nature pour 2004 ce qui nous incite à penser que, dans la pratique, de nombreux établissements ne se soumettent pas à cette obligation, sans pouvoir distinguer s'il s'agit d'associations ou d'organismes à but lucratif.

Même s'il semble qu'elles soient prédominantes sur le marché de l'offre des sports de nature, les associations sont désormais de plus en plus concurrencées par une offre commerciale. Cette offre se développe principalement sur la base d'une activité touristique souvent moins bien maîtrisée par des associations sportives, dont le principal objet est d'organiser la pratique fédérale.

De plus, depuis 2003, la loi¹² offre la possibilité aux organismes à but lucratif d'être affiliés auprès des fédérations sportives leur permettant d'une part de délivrer des licences et de participer aux compétitions organisées par les fédérations et d'autre part de contribuer au développement de la pratique sportive.

Par ailleurs, le recensement fait par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, nous permet d'identifier en 2004 les « établissements professionnels agréés »¹³ par les fédérations. En 2004, sur les 43 195 groupements sportifs (unisport) dénombrés en France, 4 260 sont des établissements professionnels agréés, soit 12 % seulement des structures dont **95 % entrent dans le champ des sports de nature**.

Les centres équestres représentent à eux seuls 82 % des établissements du secteur. Les activités nautiques, principalement avec les activités de voile, canoë-kayak, char à voile, surf, plongée, sont également concernées à hauteur de 10 % du total dénombré. Enfin, le vol libre surtout, mais aussi le parachutisme et l'ULM, disposent eux aussi de plusieurs organismes privées.

¹¹ Article 1^{er} du décret n° 93-1101 du 3 septembre 1993. Toutefois, la loi ne définissant pas la notion d'établissement d'activités physiques et sportives, l'instruction du 7 mars 1994 précise qu'un établissement d'activités physiques et sportives n'est pas nécessairement un lieu où l'on enseigne des activités physiques et sportives. Ainsi les établissements qui offrent une prestation de service ou qui mettent des équipements à disposition sont soumis à l'obligation de déclaration dès lors que leur objet concerne les activités physiques et sportives.

¹² Loi n° 2003-708 du 1^{er} août 2003.

¹³ Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'un recensement des organismes affiliés mais agréés. L'agrément étant jusqu'en 2003 une procédure offerte aux fédérations de donner à certains établissements les prérogatives qu'offrent désormais l'affiliation.

En Limousin, le recensement de l'offre commerciale (agrée par une fédération) est relativement aisé puisque **l'offre privée est, comme au plan national, principalement représentée par les centres équestres (88 sur 91 établissements). Les trois autres organismes concernent une structure en canoë-kayak et deux en vol libre.**

Par ailleurs, d'après le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il existerait en France environ **250 parcours acrobatiques en hauteur et, parmi ceux-ci, près de 99 % seraient gérés et financés par le secteur privé.**

Le Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature de Millau a réalisé une étude « **Analyse et conditions de développement des entreprises et des emplois de la filière pleine nature sur le Massif Central** ». Une enquête détaillée a ainsi été menée auprès des structures qui offrent, avec contre partie économique, des prestations (encadrement, enseignement, location, organisation d'événement...) dans au moins une activité de nature.

Le territoire du Limousin fait parti du champ de l'étude et de nombreuses structures ont répondu à l'enquête. Aussi, nous considérons que les résultats de cette étude sont représentatifs et peuvent nous informer sur les typologies des structures proposant une offre commerciale.

Quelques indicateurs :

1. Statut juridique, chiffre d'affaires généré et taille des structures

- 35 % structures interrogées sont constituées sous la forme d'association et 21 % en sociétés.
- 49 % des structures génèrent un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 €.
- 65 % des structures sont composées de 3 personnes ou moins.

2. Les principaux métiers complémentaires et les prestations de loisirs sportifs de nature fournies

- 32 % des structures n'ont aucun autres métiers que les prestations de loisirs sportifs de nature alors que 34 % proposent de l'hébergement en complément, 25 % de la restauration et 22 % ont en plus une activité agricole.
- 60 % des structures interrogées considèrent que leur chiffre d'affaires est principalement généré par les prestations de loisirs sportifs de nature alors que 18 % considèrent qu'il s'agit pour eux d'une activité périphérique.
- 85 % des structures interrogées proposent une activité d'encadrement ou d'enseignement, 45 % de la location sans encadrement et 38 % de l'organisation d'événement.
- 76 % des activités proposées sont concentrées autour de 4 sports de nature : l'équitation, la randonnée pédestre, le vélo et le canoë-kayak.
- 50 % des structures (hors équestres) fournissent de 2 à 5 activités.
- 72 % des structures ont une clientèle composée, entre autre, de débutant.

*Source: D'après l'étude « **Analyse et conditions de développement des entreprises et des emplois de la filière pleine nature sur le Massif Central** » réalisée par le Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature de Millau et accessible sur le site Internet www.tourisme-sport-nature.com.*

3.2.2 Une offre scolaire

L'offre scolaire est principalement représentée par les établissements scolaires (écoles, collèges et lycées) et les universités. Elle est proposée directement par les établissements selon leurs équipements, les spécificités et compétences de leurs enseignants et dans le cas des sports de nature de leur situation géographique par rapport aux ressources naturelles des territoires.

Il est important de prendre en considération cette offre notamment pour les questions de fréquentation et de mise à disposition des équipements sportifs de nature.

En dépit d'un champ relativement restreint compte tenu qu'il ne concerne que le public scolaire et universitaire, plusieurs enjeux semblent pourtant se dégager. La pratique en milieu naturel, et donc sensible, du sport peut être un moyen éducatif de sensibiliser les enfants et les jeunes en général au respect de la nature et de l'environnement. Par ailleurs, la pratique de sports de nature en milieu scolaire peut également être un levier pour inciter ce public à développer cette pratique de façon plus régulière et/ou encadrée.

3.2.3 Une offre publique territoriale

Très peu de données semblent disponibles sur l'offre de services sportifs de nature des collectivités territoriales au plan national ou régional.

Nous signalerons tout de même que deux types d'offres pourront être approfondies lors des études territoriales.

La première concerne l'offre de manifestations ponctuelles ou d'activités et d'animations sportives régulières ou saisonnières organisées par les services des sports des municipalités ou agglomérations.

La seconde s'intéresse aux équipements sportifs, de niveau départemental, qui offrent tout un panel de services et de mise à disposition d'installations et dont certains entre dans le champ des sports de nature.

3.3 L'ENCADREMENT DES SPORTS DE NATURE

3.3.1 L'emploi

L'emploi dans le sport est une variable relativement mal connue et assez difficile à recenser compte tenu de la difficulté d'identifier l'ensemble des emplois liés au secteur sportif au travers des nomenclatures existantes.

Le recensement de l'emploi dans les sports de nature ne peut se résumer à la seule fonction d'encadrement ou d'enseignement des activités sportives. En effet, de nombreux autres métiers peuvent être identifiés : les métiers à dominante administrative et accueil, les métiers liés à la promotion et à la communication et enfin les métiers liés à la gestion et l'encadrement des structures. Tous contribuent au fonctionnement et au développement du secteur.

L'enquête menée par le Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature de Millau comportait un volet emploi particulièrement détaillé. Là encore, certaines informations tirées de cette étude apportent un premier éclairage sur les typologies d'emploi dans le champ des structures proposant une offre commerciale.

Quelques indicateurs :

1. La durée du travail

- 62 % des individus qui travaillent dans les structures interrogées sont saisonniers. Toutefois, ils sont seulement 19 % chez les responsables et 76 % chez les salariés.
- 59 % des salariés sont employés de 1 à 3 mois alors que 68 % des responsables sont employés de 10 à 12 mois.
- La durée moyenne d'un emploi est de 5,8 mois.

2. Caractéristiques des employés

- 61 % des individus qui travaillent dans les structures interrogées ont entre 20 et 39 ans.
- 10 % des responsables ont moins de 30 ans alors que 54 % des salariés ont moins de 30 ans.
- L'âge moyen est de 33 ans, 41 ans pour le responsable et 30 ans pour le salarié.
- 46 % de l'ensemble des employés sont présents dans les structures depuis 4 saisons ou plus, 35 % chez les salariés et 74 % chez les responsables.

3. Les fonctions exercées

- 2 personnes sur 3 assurent, entre autre, une fonction d'encadrement ou d'enseignement.
- 68 % des salariés n'assument qu'une seule fonction dans la structure. Ils sont seulement 16 % chez les responsables.
- Plus la taille des structures est importante (en nombre d'emploi), plus les employés sont spécialisés, ou polyvalents dans le cas de structures de petite taille.

4. Evolution future de l'emploi

- 51 % des structures interrogées pensent que l'emploi va se stabiliser et 18 % pensent qu'il va progresser.

*Source: D'après l'étude « **Analyse et conditions de développement des entreprises et des emplois de la filière pleine nature sur le Massif Central** » réalisée par le Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature de Millau et accessible sur le site Internet www.tourisme-sport-nature.com.*

Dans le cadre d'un recensement de l'emploi et compte tenu des informations disponibles, nous n'aborderons qu'une partie de l'encadrement des sports de nature. En effet, les Directions Départementales Jeunesse et Sports disposent de données statistiques, concernant les éducateurs sportifs, issues des déclarations obligatoires aux personnes encadrant une activité physique et sportive contre rémunération. Cependant, deux limites sont à considérer : la première est liée au non respect de déclaration de certains éducateurs et la seconde est liée à l'absence d'obligation légale de déclaration pour les bénévoles et les fonctionnaires territoriaux.

✘ EN FRANCE

Dans le cadre de l'organisation d'un séminaire « Emploi et formation dans les sports de nature » au Pole Ressources National Sports de Nature, second semestre 2005, un recensement¹⁴ a été fait à partir des données relatives aux éducateurs sportifs et collectées par l'ensemble des DDJS du territoire français. Il en ressort que sur 147 700 éducateurs sportifs recensés au total, **39 % sont déclarés travailler dans le champ des sports de nature, soit 57 852 éducateurs employés dans 17 500 établissements.**

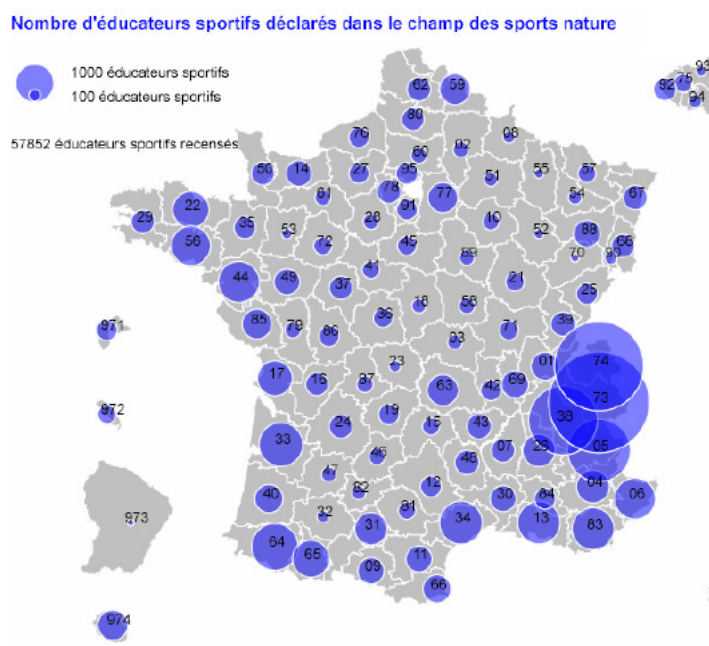
D'après l'étude cartographique réalisée par le Pole Ressources National Sports de Nature (voir carte n° 2), l'activité des éducateurs sportifs de nature est principalement localisée sur les grandes zones naturelles touristiques (littoral/montagne).

Trois filières atteignent un niveau de développement important et comparable ; il s'agit de l'équitation, du nautisme (voile et canoë-kayak) et des sports de neige qui mobilisent à elles seules 76 % des éducateurs sports de nature.

Alors que la localisation des éducateurs en sports de neige est très spécifique, celle des éducateurs d'équitation et du nautisme est beaucoup plus diluée sur l'ensemble du territoire, répondant à la fois à une logique sportive (licenciés) et à une logique économique (fréquentation touristique).

CARTE n° 2

Répartition départementale des éducateurs sportifs de nature en France en 2005



Source: Etude sur les éducateurs sportifs déclarés dans le champ des sports de nature réalisée par le Pole ressources national sports de nature, Octobre 2005.

¹⁴ La lettre du réseau national des sports de nature, n°12, Novembre 2005.

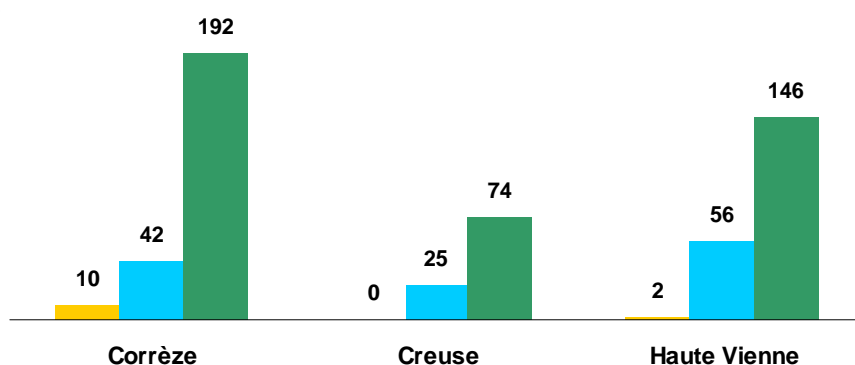
✘ EN LIMOUSIN

Pour la région, nous disposons de données plus précises issues des Directions Départementales Jeunesse et Sports du Limousin. Ainsi sur 1 457 emplois d'éducateurs sportifs recensés, **547 ont été dénombrés dans le champ des sports de nature en 2005, soit 37,5 % de l'emploi sportif**. D'un point de vue départemental, les éducateurs de sports de nature sont répartis de la manière suivante : 45 % en Corrèze, 18 % en Creuse et 37 % en Haute-Vienne.

Ils étaient pour 76 % d'entre eux dans les sports terrestres, pour 22 % dans les sports nautiques et seulement 2 % dans les sports aériens.

GRAPHIQUE n° 15

Répartition départementale des éducateurs sportifs de nature par milieu de pratique en Limousin en 2005

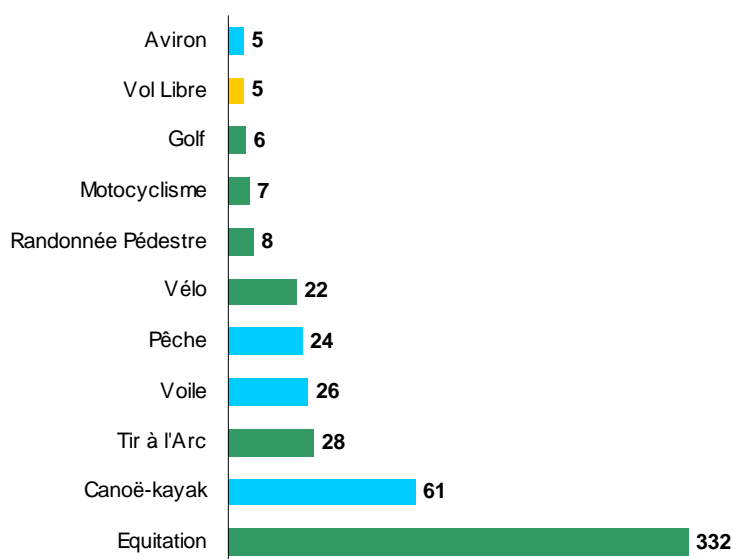


Source: CDES – D'après des données fournies par la DRDJS du Limousin

Le graphique ci-dessous confirme la tendance nationale concernant la filière équitation et surtout démontre le poids de cette activité dans la région. **L'équitation compte ainsi 332 éducateurs déclarés en Limousin, ce qui représente plus de 60 % des emplois recensés**. Le canoë-kayak est la deuxième activité créatrice d'emplois avec 61 éducateurs déclarés¹⁵.

GRAPHIQUE n° 16

Représentation des principaux éducateurs sportifs déclarés en Limousin en 2005 par sport de nature



Source: CDES – D'après des données fournies par la DRDJS du Limousin

¹⁵ L'ensemble des éducateurs déclarés en Limousin en 2005 dans les sports de nature est consultable en annexe 3.

Par ailleurs, une étude menée par l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation sur les métiers du sport et de l'animation sportive et de loisirs en Limousin en 2001 faisait ressortir que 25 % des créations d'emploi envisagées concernait les activités de nature, ce qui représentait environ une vingtaine d'emploi sur la région.

3.3.2 La formation

✘ LES DIPLOMES

Le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative propose l'offre de formation la plus complète et surtout réglementaire au vu des principales mutations à venir dans ce domaine.

En 2003, le Ministère a délivré sur 13 469 diplômes professionnels sportifs, **3 323 diplômes dans le champ des sports de nature**. Parmi l'ensemble des formations délivrées par le Ministère, 26 sont concernées par les sports de nature. Ces formations sont principalement organisées par les CREPS¹⁶ dans le cadre d'une délégation des Directions régionales de jeunesse et sports. Toutefois, seules quelques régions se partagent l'essentiel des formations liées aux sports de nature (Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine...)¹⁷.

En limousin, **le CREPS a organisé quatre formations en 2003/04, dans le champ direct des sports de nature** (BEES canoë-kayak et équitation). **Cela a concerné 84 stagiaires et 378 heures de formation.**

D'autres formations, telles que le Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) et le Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT), ont été suivies par 73 stagiaires, soit 791 heures de formation. Toutefois, ces formations ne sont pas spécifiques aux sports de nature.

✘ LES TITRES

Depuis 1992¹⁸, les fédérations sportives délivrent des titres fédéraux qui « *permettent d'accéder à l'exercice de fonctions réglementées, sans toutefois constituer une reconnaissance du caractère professionnel des qualifications* »¹⁹. Ainsi presque toutes les fédérations délivrent chaque année plusieurs brevets fédéraux destinés à l'enseignement des activités physiques et sportives, de différents niveaux, pour les disciplines qui les concernent²⁰. Cependant, aucune information relative au nombre de diplômes fédéraux délivrés n'est centralisée. Seul un recensement auprès des fédérations sports de nature nous permettrait d'identifier cette information.

¹⁶ Centre d'Éducation Populaire et de Sport

¹⁷ La lettre du réseau national des sports de nature, n° 10, Septembre 2005.

¹⁸ La loi du 13 juillet 1992 a instauré une procédure d'homologation d'autres diplômes que ceux délivrés par le Ministère des sports pour l'enseignement des activités physiques et sportives contre rémunération.

¹⁹ Magali ANDRIER, Le nouveau dispositif de formation et de qualification dans le sport, Novembre 2003.

²⁰ L'offre de formation des fédérations sportives, homologuée par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, a été mise en place afin de limiter les freins au développement de l'emploi dans le secteur sportif. Depuis 2003, les fédérations sportives sont toujours autorisées à délivrer des diplômes fédéraux mais seulement jusqu'en 2007, fin de la période transitoire, où il est prévu que cette offre ne sera autorisée que si un certificat de qualification professionnelle, inscrit sur le répertoire national des certifications professionnelles, remplace le brevet fédéral proposé auparavant.

✘ LA FORMATION CONTINUE TERRITORIALE

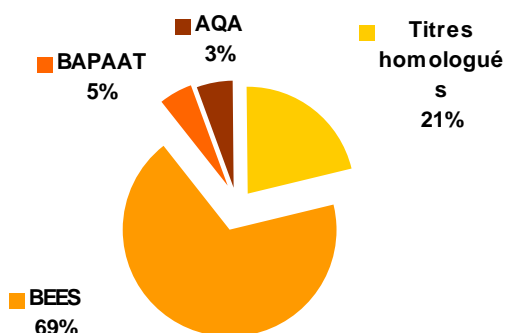
Enfin, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organise chaque année des formations pour les personnels des collectivités locales. **En 2004, 25 stages de formation ont été organisés dans les différents organes décentralisés du CNFPT. Cela a représenté environ 110 jours de formation et concerné 630 personnes.** L'objet de ces stages, qui entre dans le cadre de la formation continue, était assez divers allant de la pratique et l'enseignement d'activités sportives de nature, à la conception de projet d'aménagement ou de développement des territoires à l'aide des sports de nature.

✘ LES DIPLOMES DES EDUCATEURS SPORTIFS DE NATURE

Le recensement des éducateurs sportifs effectué dans le cadre du séminaire « Emploi et formation dans les sports de nature » nous renseigne par ailleurs sur les diplômes avec lesquels exercent les éducateurs sportifs de nature.

GRAPHIQUE n° 17

Répartition des emplois d'éducateur sportif de nature par type de diplômes



Source: CDES – D'après l'étude sur les éducateurs sportifs déclarés dans le champ des sports de nature réalisée par le Pole ressources national sports de nature, Octobre 2005.

Glossaire :

BEES : Brevet d'Etat d'éducateur sportif

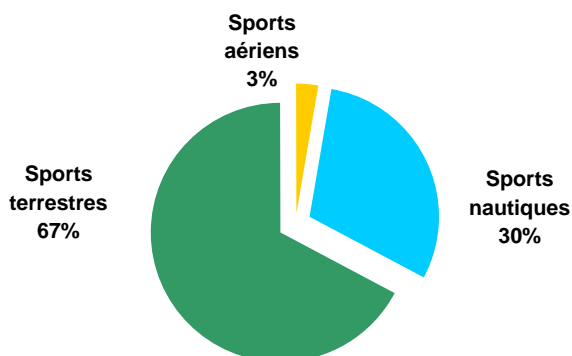
BAPAAT : Brevet d'aptitudes professionnelles d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports

AQA : Attestation de qualification et d'aptitude

Les éducateurs sportifs de sports de nature semblent opter principalement pour les diplômes d'Etat.

GRAPHIQUE n° 18

Répartition des diplômes par milieu de pratique



Source: CDES – D'après l'étude sur les éducateurs sportifs déclarés dans le champ des sports de nature réalisée par le Pole ressources national sports de nature, Octobre 2005.

D'autre part, nous avons réparti ces diplômes et titres par milieu de pratique (graphique n° 18). Les sports terrestres concentrent les deux tiers des emplois, essentiellement dans les spécialités d'enseignement de l'équitation. Les sports nautiques accueillent quasiment le tiers restant des emplois, la voile mais surtout le canoë-kayak étant les disciplines qui regroupent le plus de spécialités d'enseignement.

3.4 LES LIEUX DE PRATIQUES INFORMELLES

Hormis les clubs sportifs, les pratiquants de sports de nature disposent d'alternatives pour leur pratique. En effet, une grande partie des installations sportives, souvent en libre accès et aménagées, permettent ainsi une pratique informelle plus importante que dans d'autres sports. Cependant, cette pratique peut parfois être ponctuellement encadrée dans le cadre du déroulement de manifestations sportives (de masse ou d'aventure).

3.4.1 Les sites aménagés

REMARQUES METHODOLOGIQUES :

Les résultats du recensement effectué en 2005 de la totalité des équipements sportifs en France ne sont pas encore disponibles. Très rapidement, il sera possible de disposer de l'intégralité des sites aménagés pour la pratique des sports de nature. Dans le cadre des publications de l'Observatoire du sport en territoires limousins, un dossier sera consacré à ce recensement dès que possible.

3.4.2 Les manifestations sportives

✘ LES MANIFESTATIONS DE MASSE

Souvent organisées par des structures sportives fédérales, ces manifestations sont généralement mono-activité (vélo, VTT, randonnée pédestre...) et répondent à un réel besoin des pratiquants. Il s'agit de parcours balisés où **la compétition sportive est mise de côté au profit d'une réelle convivialité.**

Sur la base d'une simple participation à la journée, la souscription d'une licence n'est pas obligatoire. Dès lors plusieurs types de public s'y retrouvent. Il peut s'agir de manifestations ponctuelles, qui se renouvellent chaque année, ou de manifestations plus régulières (toutes les semaines par exemple).

La fédération UFOLEP en Limousin, spécialisée dans ce type de manifestations sports de nature, organise tous les dimanches des randonnées sportives (VTT, cyclotourisme, randonnée pédestre) dans lesquelles on recense plus de 700 participants (50 % licenciés, 50 % non licenciés) pour chaque événement.

Pour la période 2004-05, en Haute-Vienne, le comité départemental de l'UFOLEP a recensé 22 405 participants sur 68 randonnées VTT organisées dans le département, soit une moyenne de 330 participants par manifestation qui compte environ 40 % de non licencié.

TABLEAU n° 12

Caractéristiques des principales manifestations sports de nature organisées en Limousin

Manifestations	Organisateurs	Disciplines	Participants			
			2002	2003	2004	2005
Frédéric MISTRAL	<i>Le guidon Bellachon</i>	VTT	802	902	1 000	
Marathon canoë-kayak de la Dordogne	<i>Aventure Dordogne Nature</i>	Canoë-kayak	450	605	615	
La Limousine	<i>La Limousine cyclo</i>	Cyclotourisme	1 553	1 572		
Oxygène Cup	<i>Creuse Oxygène</i>	VTT			2 000	
Les Gendarmes et les Voleurs de Temps	<i>Gendarmerie Région Limousin Sport gendarmerie jeunesse</i>	Course à pied et randonnée	3 722	4 263	4 438	4 682

Source: CDES – D'après des informations recueillies auprès des services des sports du Conseil régional du Limousin

✘ LES RAIDS NATURE AVENTURE

Depuis une quinzaine d'années, les raids nature aventure se sont considérablement développés. Ouverts de plus en plus à un large public, on recense en France plus de 250 épreuves. Sont considérés comme raid nature aventure « les événements sportifs qui consistent en un enchaînement d'épreuves non motorisées se déroulant en espace naturel, sur un ou plusieurs jours, en individuels ou en équipes²¹ ».

Les raids nature aventure parviennent de plus en plus à mobiliser un large public. Le raid IGN Lafuma, pour sa 23^{ème} édition en 2004 a réuni plus de 2 000 participants.

Les organisateurs déclinent parfois, dans les épreuves proposées aux participants, des niveaux de difficultés variables dans le but d'attirer un plus large nombre, compte tenu du fait que c'est une population majoritairement masculine et relativement jeune (26 à 40 ans).

Une étude menée par le Comité National Olympique et Sportif Français, en 2003, auprès des fédérations de sports de nature nous renseigne sur les principales caractéristiques des raids en France, unisport ou multisports, ainsi que sur leur organisation (voir tableau n° 13).

²¹ Définition officielle du raid proposée par l'Union des courses de sport nature, qui regroupe des organisateurs, des fédérations, des concurrents ainsi que d'autres spécialistes de l'activité.

TABLEAU n° 13

Caractéristiques principales des raids en France en 2003

Caractéristiques	Nombre de raids organisés	Nombre de participants	Nombre de licenciés	Nombre de fédérations concernées par l'organisation de raids	Nombre d'activités par épreuve (en moyenne)
Raids unisport	222	73 020	41 575	14	
Raids multisports	93	13 500	8 070	6	3
Les activités les plus souvent pratiquées	<ul style="list-style-type: none"> - la course et la marche - le cycle - le canoë- kayak - l'escalade - le tir à l'arc / le ski et les raquettes à neige 				
Les principales sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> - les contributions des participants - les partenariats locaux 				
Les principaux freins au développement des raids	<ul style="list-style-type: none"> - les aspects réglementaires - la sécurité et les dispositifs de secours - les accès aux espaces - l'environnement - les assurances et les responsabilités 				

Source: CDES – D'après la synthèse de l'enquête relative à l'organisation de manifestations sportives de type raids par les fédérations sportives membres du CNOSF, CNOSF, 2003.

D'un point de vue régional, le Limousin accueille également tout au long de l'année des raids aventure nature qui se répartissent sur les trois départements.

Plusieurs associations locales organisent depuis maintenant quelques années des épreuves dans la région (1993 pour le raid le plus ancien). Ces associations ont d'ailleurs créé un challenge régional dénommé « Tri raid » dans lequel s'insère quatre raids (cf. tableau n° 14), le principal objectif étant « *de regrouper leur savoir-faire et leur image pour promouvoir le Limousin*²² ».

Ces raids ont la particularité d'avoir une implication locale forte (bénévoles, partenaires, artisans...). La volonté des organisateurs est d'offrir aux concurrents une découverte des produits et paysages locaux à travers les tracés des circuits.

²² Régis FOSSATI, in « Rapport CNESI 2005 sur les raids sportifs de nature », p.86.

TABLEAU n° 14

Caractéristiques principales des raids en Limousin en 2004

Raids	Organisateurs	Activités	Période	Participants	Budgets
Défis Dordogne (Pays d'Argentat)	<i>Aventure Dordogne Nature</i>		Mai	530	30 000 €
Le Raid de la Vallée de la Creuse	<i>Association raid vallée de la Creuse</i>	- VTT - Canoë kayak - Course d'orientation	Août	500	
Raid Eymoutiers-Vassivière	<i>Canoë-kayak Eymoutiers</i>	- Natation - Course à pied	Septembre	510	25 000 €
Défis Vézère	<i>Oxygène ADPA</i>		Octobre	915	

Source: CDES – D'après des informations recueillies auprès des services des sports du Conseil régional du Limousin

Par ailleurs, d'autres manifestations de type plus événementiel sont recensées chaque année dans la région (championnat, épreuve de coupe du monde...). Elles ont un caractère plus éphémère et sont souvent ponctuelles (ne se reproduisant pas l'année suivante). Il s'agit de manifestations nationales ou internationales qui ont tout de même l'avantage de produire des affluences importantes et qui permettent la mise en valeur d'un territoire et d'une région. Cependant les effets restent très limités dans la durée et l'implication locale est très peu recherchée.

IV – ELEMENTS DE STRATEGIE

Au terme de cette présentation, il apparaît que l'on puisse retenir quatre enjeux structurant la stratégie régionale de développement des sports de nature dans les prochaines années :

✘ UN ENJEU DE CONNAISSANCE ECONOMIQUE

Il a été souligné à de multiples reprises les lacunes dans l'information économique relative aux sports de nature. Du point de vue de la prospective territoriale, trois thèmes sont à approfondir :

- **L'évolution des types de pratique**

- Quelles variantes des différents sports risquent de se développer le plus sur le marché ? Quels sont les profils des pratiquants ? Il faudra tenir compte en particulier des mutations démographiques à venir avec le vieillissement de la population.
- Va-t-on assister à une augmentation de la demande de pratiques individuelles accompagnées ou, au contraire, les pratiques individuelles autonomes vont-elles se développer ?
- Quelles hypothèses peut-on faire sur les modes de pratiques plus ou moins intensives futures ? (Loret, 2005). Deux pistes sont à explorer : les pratiques sportives artificielles (surf, chute libre...) et les pratiques sportives virtuelles (cybersports).

- **L'impact économique des sports de nature**

On a très peu d'éléments à ce jour au-delà de quelques monographies ponctuelles. Les lacunes à combler sont telles qu'il va falloir opérer un choix pour aller plus ou moins loin dans la connaissance de l'impact économique des pratiques en termes de valeur ajoutée et en termes d'emploi et formation. Deux dimensions sont concernées :

- d'un point de vue sectoriel, quelle filière ou quels sports choisit-on ?
- d'un point de vue territorial, quels bassins d'emplois sélectionne-t-on ?

- **Les conséquences sur les besoins en encadrement et en formation**

Selon une étude réalisée dans le cadre des travaux de l'Observatoire Régional Emploi Formation en 2001, peu de besoins avaient été exprimés en matière de formation aux métiers du sport, de l'animation et des loisirs. Des approfondissements seront nécessaires pour apprécier la nature et l'ampleur des qualifications nécessaires ainsi que les modalités de leur production.

✘ UN ENJEU DE PROSPECTIVE TERRITORIALE INFRA REGIONALE

On a vu que tout le territoire du Limousin était potentiellement concerné par les activités sportives de nature compte tenu de la qualité globale de l'environnement de cette région. Néanmoins, les enjeux ne seront pas de même nature selon le type de territoire impliqué. Il apparaît que deux types de territoires sont incontournables à analyser dans leur spécificité :

- Le périurbain qui présente des particularités à l'interface entre l'urbain et le rural. Tous les sports de nature de masse semblent concernés par ce type d'espace qui présente des caractéristiques naturelles intéressantes tout en étant à proximité des agglomérations. On sera ici essentiellement dans le domaine de l'économie résidentielle.
- Le rural profond qui offre des opportunités différentes pour la pratique de sports extrêmes dans des sites recherchés. Au-delà de l'économie résidentielle, on sera ici plutôt dans le champ de l'économie touristique.

✘ UN ENJEU ENVIRONNEMENTAL

Trois thèmes liés à l'environnement risquent de prendre de l'ampleur dans les années à venir :

- Les conséquences environnementales des sports de nature. C'est une question de capacité de charge des milieux naturels sensibles qu'il s'agira d'éclairer. La mise en place des Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires (CDESI) ainsi que l'application de la directive Natura 2000 seront à analyser.
- L'impact de la dégradation généralisée de l'environnement sur les possibilités de pratiques. Il n'est pas certain que tous les sports soient encore envisageables à l'horizon de la prospective compte tenu des modifications climatiques en particulier. C'est le milieu aquatique qui sera certainement le plus perturbé.
- La montée des conflits d'usage pour le partage de ressources de plus en plus rares va nécessiter la recherche de compromis entre tous les acteurs concernés (agriculteurs, touristes, résidents, écologistes...). Cela pourra prendre la forme de normes, de taxes ou de solutions négociées entre acteurs.

✘ UN ENJEU POLITIQUE

Le Limousin a engagé une réflexion sur l'élaboration d'un Agenda 21 régional pour renforcer la prise en compte des enjeux de développement durable dans un schéma régional de développement économique, le tout s'inscrivant dans le schéma régional d'aménagement et de développement du territoire. La politique consacrée aux sports de nature ne peut que s'inscrire dans cette réflexion reposant sur un diagnostic du territoire limousin et une analyse prospective à 20 ans.

Trois axes stratégiques sont envisageables pour orienter l'action publique :

- Quelle politique d'amélioration de l'offre de services faut-il lancer, compte tenu du fait que si la présence d'infrastructures sportives est une condition nécessaire au développement de la pratique, cela ne semble pas être une condition suffisante. Au-delà de l'analyse du niveau d'équipement d'un territoire, il faudra également étudier les modalités de fonctionnement des structures et leurs difficultés à attirer ou fidéliser une clientèle. Une double analyse sera à mener :
 - Au niveau général de la qualité de l'offre des territoires. En particulier, il faudra envisager d'approfondir la relation existant entre sports de nature et développement touristique, ainsi que les conditions de leur couplage.
 - Au niveau particulier de la qualité des prestations fournies par les structures et leur adéquation à la demande.

Dans cette dernière optique, il faudra revenir sur le problème de la qualification et de la formation de la main d'œuvre.

- Quelle temporalité des pratiques faut-il prendre en compte avec la distinction entre pratiques régulières et pratiques durant les vacances.
 - Dans le premier cas, cela concerne l'économie résidentielle. On sait maintenant que l'avenir de bon nombre de territoires ruraux se jouera sur le couplage entre économie productive (agriculture, artisanat, industrie...) et économie résidentielle (services de proximité). Il y a là un potentiel de création d'emplois qu'il faudra approfondir.
 - Dans le second cas, cela concerne l'économie touristique. Là encore des créations d'emplois sont en jeu mais le problème sera de prendre en compte leur caractère saisonnier.
- Peut-on établir des priorités à la fois d'un point de vue sectoriel et d'un point de vue territorial. Des propositions dans une stratégie d'aide à la décision seront à faire.

V – ANNEXES

ANNEXE n° 1
La pratique licenciée de sports de nature en 2004

(Classement des licenciés par ordre décroissant de la catégorie National)

	National		Limousin		Corrèze		Creuse		Haute Vienne	
FF Equitation	484 760	20,72%	6 475	31,22%	2 643	31,19%	960	30,63%	2 872	31,81%
FF Golf	359 141	15,35%	2 602	12,54%	1 173	13,84%	54	1,72%	1 375	15,23%
FF de Voile	253 214	10,82%	850	4,10%	300	3,54%	178	5,68%	372	4,12%
FF Randonnée Pédestre	169 968	7,26%	1 784	8,60%	642	7,58%	365	11,65%	777	8,60%
FF Ski	160 722	6,87%	397	1,91%	268	3,16%	47	1,50%	82	0,91%
FF d'Études et sports sous-marins	149 490	6,39%	853	4,11%	289	3,41%	100	3,19%	464	5,14%
FF Cyclotourisme	118 013	5,04%	1 140	5,50%	757	8,93%	185	5,90%	198	2,19%
FF Cyclisme	101 346	4,33%	1 662	8,01%	286	3,38%	512	16,34%	864	9,57%
FF Montagne et Escalade	56 714	2,42%	348	1,68%	191	2,25%	7	0,22%	150	1,66%
FF Tir à l'Arc	53 922	2,30%	256	1,23%	116	1,37%	22	0,70%	118	1,31%
FF Motocyclisme	45 213	1,93%	1 128	5,44%	580	6,85%	236	7,53%	312	3,46%
FF Aéronautique	44 937	1,92%	558	2,69%	162	1,91%	47	1,50%	349	3,86%
FF de Roller Skating	44 020	1,88%	214	1,03%	42	0,50%	-	-	172	1,90%
FF des Sociétés d'Aviron	34 777	1,49%	202	0,97%	105	1,24%	-	-	97	1,07%
FF de Sauvetage et secourisme	32 701	1,40%	36	0,17%	36	0,42%	-	-	-	-
FF de Surf	30 673	1,31%	-	-	-	-	-	-	-	-
FF de Canoë-kayak	30 438	1,30%	441	2,13%	219	2,58%	53	1,69%	169	1,87%
FF de Vol libre	23 713	1,01%	209	1,01%	92	1,09%	34	1,08%	83	0,92%
FF d'Aéromodélisme	22 790	0,97%	170	0,82%	34	0,40%	33	1,05%	103	1,14%
FF Triathlon	20 541	0,88%	216	1,04%	144	1,70%	21	0,67%	51	0,56%
FF de Ski nautique	15 443	0,66%	584	2,82%	249	2,94%	116	3,70%	219	2,43%
FF de Parachutisme	15 108	0,65%	131	0,63%	15	0,18%	91	2,90%	25	0,28%
FF des Pêcheurs en mer	11 128	0,48%	-	-	-	-	-	-	-	-
FF de Vol à Voile	10 837	0,46%	105	0,51%	NR	-	NR	-	NR	-
FF de Planeur Ultra-Léger Motorisé	9 842	0,42%	126	0,61%	42	0,50%	27	0,86%	57	0,63%
FF de Pêche au coup	8 206	0,35%	156	0,75%	31	0,37%	41	1,31%	84	0,93%
FF Spéléologie	7 518	0,32%	54	0,26%	30	0,35%	-	0,00%	24	0,27%
FF de Vol libre	7 331	0,31%	-	-	-	-	-	-	-	-
FF Course d'Orientation	6 386	0,27%	15	0,07%	5	0,06%	5	0,16%	5	0,06%
FF Motonautique	4 416	0,19%	13	0,06%	9	0,11%	-	-	4	0,04%
AF de snowboard	3 325	0,14%	12	0,06%	12	0,14%	-	-	-	-
FF de Char à voile	1 796	0,08%	-	-	-	-	-	-	-	-
FF d'Aérostation	718	0,03%	5	0,02%	1	0,01%	-	-	4	0,04%
FF de Giravation	432	0,02%	-	-	-	-	-	-	-	-
Total licences Sports de nature	2 339 579	100,0%	20 742	100%	8 473	100%	3 134	100%	9 030	100%
Total Licences (fédérations unisport)	9 599 691		109 313		37 966		15 969		55 274	
%	24,4%		19,0%		22,3%		19,6%		16,3%	

ANNEXE n° 2
L'offre des clubs de sports de nature en 2004

(Classement des clubs par ordre décroissant de la catégorie National)

	National		Limousin		Corrèze		Creuse		Haute Vienne	
FF Equitation	5 924	17,85%	134	27,46%	54	29,51%	28	24,78%	52	27,08%
FF Cyclotourisme	3 138	9,46%	31	6,35%	16	8,74%	8	7,08%	7	3,65%
FF Randonnée Pédestre	2 890	8,71%	50	10,25%	14	7,65%	14	12,39%	22	11,46%
FF Cyclisme	2 575	7,76%	49	10,04%	7	3,83%	16	14,16%	26	13,54%
FF d'Études et sports sous-marins	2 211	6,66%	17	3,48%	4	2,19%	2	1,77%	11	5,73%
FF Tir à l'Arc	1 750	5,27%	11	2,25%	4	2,19%	3	2,65%	4	2,08%
FF Golf	1 442	4,35%	19	3,89%	6	3,28%	2	1,77%	11	5,73%
FF Ski	1 428	4,30%	14	2,87%	8	4,37%	1	0,88%	5	2,60%
FF Motocyclisme	1 195	3,60%	27	5,53%	14	7,65%	7	6,19%	6	3,13%
FF de Voile	1 064	3,21%	10	2,05%	5	2,73%	2	1,77%	3	1,56%
FF Montagne et Escalade	1 021	3,08%	8	1,64%	4	2,19%	1	0,88%	3	1,56%
FF de Vol libre	939	2,83%	6	1,23%	1	0,55%	1	0,88%	4	2,08%
FF de Canoë-kayak	827	2,49%	16	3,28%	8	4,37%	2	1,77%	6	3,13%
FF de Pêche au coup	762	2,30%	24	4,92%	3	1,64%	13	11,50%	8	4,17%
FF d'Aéromodélisme	702	2,12%	10	2,05%	4	2,19%	2	1,77%	4	2,08%
FF de Roller Skating	683	2,06%	4	0,82%	2	1,09%	-	-	2	1,04%
FF de Planeur Ultra-Léger Motorisé	579	1,74%	12	2,46%	4	2,19%	5	4,42%	3	1,56%
FF Aéronautique	578	1,74%	11	2,25%	6	3,28%	1	0,88%	4	2,08%
FF Spéléologie	553	1,67%	5	1,02%	3	1,64%	-	-	2	1,04%
FF Triathlon	522	1,57%	6	1,23%	4	2,19%	1	0,88%	1	0,52%
FF des Sociétés d'Aviron	384	1,16%	5	1,02%	3	1,64%	-	-	2	1,04%
FF de Parachutisme	359	1,08%	4	0,82%	2	1,09%	1	0,88%	1	0,52%
FF de Sauvetage et secourisme	271	0,82%	1	0,20%	1	0,55%	-	-	-	-
FF des Pêcheurs en mer	220	0,66%	-	-	-	-	-	-	-	-
FF de Ski nautique	207	0,62%	7	1,43%	3	1,64%	1	0,88%	3	1,56%
FF Course d'Orientation	207	0,62%	2	0,41%	-	0,00%	1	0,88%	1	0,52%
FF de Vol à Voile	162	0,49%	3	0,61%	1	0,55%	1	0,88%	1	0,52%
AF de snowboard	145	0,44%	1	0,20%	1	0,55%	-	-	-	-
FF de Surf	134	0,40%	-	-	-	-	-	-	-	-
FF de Char à voile	114	0,34%	-	-	-	-	-	-	-	-
FF Motonautique	92	0,28%	1	0,20%	1	0,55%	-	-	-	-
FF d'Aérostation	81	0,24%	-	-	-	-	-	-	-	-
FF de Giravation	23	0,07%	-	-	-	-	-	-	-	-
FF de Vol libre	NR	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total clubs sports de nature	33 182	100%	488	100%	183	100%	113	100%	192	100%
Total Clubs	111 304		1 656		564		332		760	
%	30%		29%		32%		34%		25%	

Sources : CDES – D'après le recensement 2004 réalisé auprès des fédérations par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

ANNEXE n° 3

Les éducateurs sportifs déclarés en Limousin en 2005 dans le champ des sports de nature (Classement des clubs par ordre décroissant de la catégorie National)

Activités	Limousin	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne
Equitation	332	145	58	129
Canoe-kayak	61	22	9	30
Tir à l'arc	28	19	3	6
Voile	26	6	4	16
Pêche	24	7	11	6
Cyclisme	22	12	6	4
Randonnée pédestre (AMM)	8	4	1	3
Motocyclisme	7	3	3	1
Golf	6	3	1	2
Vol libre	5	5	0	0
Aviron	5	3	0	2
Vol à voile	3	2	0	1
Ski nautique	3	2	0	1
Triathlon	2	2	0	0
Spéléologie	2	2	0	0
Roller skating	2	0	1	1
Plongée	2	0	1	1
Planeur U.L.M.	2	1	0	1
Motonautique	2	2	0	0
Escalade	2	2	0	0
Aéronautique	2	2	0	0
Ski	1	0	1	0
Parachutisme	0	0	0	0
Course d'orientation	0	0	0	0
Aéromodélisme	0	0	0	0
TOTAL	547	244	99	204
Répartition départementale	100 %	45 %	18 %	37 %

Sources : Direction régionale jeunesse et sport du Limousin, 2005.

Observatoire du sport en territoires limousins

Contact : (CDES - Nathalie HENAFF - 05.55.45.76.00 - henaff@cdes.fr)



COMITE DE PILOTAGE

